

La représentation médiatique des gangs dans le journal *La Presse* de 1980 à 2010 : la mise en discours d'une « problématique sociale »

Geneviève Laramée

Thèse soumise à la  
Faculté des études supérieures et postdoctorales  
dans le cadre des exigences  
du programme de maîtrise en criminologie

Département de criminologie  
Faculté des Sciences sociales  
Université d'Ottawa

© Geneviève Laramée, Ottawa, Canada, 2012

# Table des matières

<i>Table des matières</i>	<i>i</i>
<i>Liste des tableaux et figures</i>	<i>iii</i>
<i>Résumé</i>	<i>iv</i>
<i>Remerciements</i>	<i>v</i>
<i>Introduction</i>	<i>1</i>
<b>Chapitre 1 – Les médias et la construction de la nouvelle journalistique</b>	<b>6</b>
<b>Chapitre 2 – Les gangs et la littérature</b>	<b>19</b>
2.1 La confusion entourant le concept de « gangs »	21
2.2 Quelques indicateurs clés pour identifier un gang et / ou un membre de gangs	27
2.2.1 Le type de membership	27
2.2.2 Les activités illégales	29
2.2.3 Les marqueurs identitaires	33
2.2.4 La structure organisationnelle	34
2.2.5 Le critère de l'ethnicité	35
2.2.6 La définition institutionnelle en vigueur à Montréal	37
<b>Chapitre 3 – Méthodologie</b>	<b>42</b>
3.1 Analyse documentaire	43
3.2 Les médias comme matériau d'observation	45
3.3 Élaboration de notre corpus	46
3.4 Aperçu quantitatif de notre corpus d'articles	49
3.5 Le cadre d'analyse	50
3.5.1 L'événement rapporté (ER)	53
Le fait rapporté	53
Le dit rapporté	54
3.5.2 L'événement commenté (EC)	55
3.5.3 L'événement provoqué (EP)	56

<b>Chapitre 4 – La représentation des gangs dans le journal <i>La Presse</i></b>	<b>59</b>
4.1 La question définitionnelle : perpétuelle lacune conceptuelle	63
4.2 La question de l’ethnicité : création d’un « fossé ethnique »	74
4.3 Les activités illégales : toujours plus « graves »	82
4.3.1 Le trafic de stupéfiants et l’expansion du territoire d’action des gangs	85
4.3.2 La question de la prostitution juvénile	90
4.3.3 De la fraude de billet de métro aux fraudes de plusieurs millions de dollars par année	93
4.4 Remarques conclusives	101
<b>Conclusion</b>	<b>107</b>
<b>Bibliographie</b>	<b>113</b>
<b>Annexe A</b>	<b>120</b>
<b>Annexe B</b>	<b>122</b>

## Liste des tableaux

*Tableau I : Quelques modèles explicatifs du phénomène de gang* \_\_\_\_\_ 24

## Liste des figures

*Figure I : Les modes discursifs de l'événement médiatique* \_\_\_\_\_ 52

# Résumé

Les médias occupent une place importante au sein des sociétés occidentales, notamment en raison de l'accessibilité des « nouvelles technologies de l'information ». Le marché de la nouvelle en a subi des conséquences en ce qui a trait à la création de la nouvelle entourant des phénomènes sociaux ou plutôt, aux yeux des médias, des problèmes sociaux. La présente thèse jette un regard sur le discours médiatique à l'égard de l'une de ces « problématiques sociales », celle des gangs à Montréal. En observant la sélection des faits qui sont rapportés, commentés et interprétés dans la presse, notre recherche montre comment le phénomène des gangs est représenté dans le journal *La Presse* entre 1980 et 2010. 348 articles ont été analysés durant ces trente années où les gangs sont évoqués. Nous avons pu en dégager trois grands axes. D'abord, la définition du concept de gang n'est pas plus claire dans les médias qu'elle ne l'est dans la littérature scientifique. D'ailleurs, la ligne entre les gangs et les groupes criminels traditionnels n'est pas toujours facile à tracer dans la représentation médiatique. Ensuite, les membres des gangs ne sont pas seulement présentés comme des *Autres* au sens criminologique, mais généralement comme des '*Autres étrangers*', les minorités visibles étant implicitement ou explicitement associées à cette problématique sociale tout au long de notre période à l'étude. Finalement, les gangs sont dépeints comme étant plus présents et plus dangereux chaque jour, et ce, dès 1989. Cette dimension alarmiste du discours médiatique sur les gangs semble liée au fait que, très souvent, les journalistes relaient les dires des policiers sans leur ajouter des faits explicatifs, qui auraient favorisé une meilleure compréhension de ce phénomène complexe.

# Remerciements

Cent trente pages... voilà le résultat tangible de cette thèse. Oui, c'est à la lecture de ces pages qu'il sera possible d'évaluer mon initiation aux rudiments de la recherche. Cet exercice d'initiation à la recherche m'aura bien évidemment permis de développer plusieurs aptitudes. Toutefois, ces quelques pages sont loin d'être le reflet « concrets » des quatre ans que j'ai mis pour compléter ma maîtrise.

Au cours de mes études universitaires, j'ai pu réaliser que celles-ci nous formaient à réfléchir sur le monde qui nous entoure; à se poser des questions et tenter de développer des argumentaires afin de structurer notre pensée. Ironiquement, en travaillant sur ma thèse je me suis fait, la plupart du temps, poser plus de questions sur mon cheminement que sur le sujet de ma thèse. En effet, combien de fois me suis-je fait demander : « Que feras-tu après? », « As-tu bientôt fini? »... Pour ce qui est de cette dernière question, j'aurai le plaisir de pouvoir répondre dorénavant que « j'ai finalement fini! » En ce qui a trait à la première, je répondrais que s'il y a quelque chose dont je suis certaine, c'est que l'on ne sait jamais ce que le futur nous réserve! En m'inscrivant à la maîtrise, il s'agissait là d'un défi personnel. Donc non, il n'y avait pas un plan de carrière bien précis. De cette façon le « après » n'était pas une fin en soi. Le papier que j'aurai obtenu pourra évidemment me permettre d'accéder à d'autres opportunités de carrières voire, pour certains, me permettre de me trouver un « vrai emploi ». Je voudrais simplement répondre par une question : qu'a-t-il de plus « vrai » qu'un milieu de travail où des passionnés travaillent d'arrache-pied afin de rendre le moment présent un peu moins pénible qu'hier?

Qu'est-ce que je retiendrai de mes quatre années de maîtrise? Évidemment, il y a tout ce qui a trait au cadre académique, mais pour moi les quatre dernières années coïncident aussi avec mon entrée à temps plein sur le marché du travail. Je dois avouer avoir appris autant par le biais de mes emplois que dans mes études. J'ai ainsi pu me redécouvrir en tant que femme. J'ai encore beaucoup à apprendre, mais je sais que je serai maintenant plus attentive à qui je suis vraiment! Au-delà des apprentissages et d'une introspection, j'ai aussi pu faire la rencontre de différentes personnes qui m'ont marquée pour des raisons tout aussi différentes. Je voudrais justement en profiter pour remercier certains d'entre eux.

Je ne pourrais remettre cette thèse sans remercier tous ceux et celles qui m'ont soutenu au cours de ces quatre longues années! D'abord, un merci tout particulier à mon grand-père qui n'aura pu voir le résultat final, mais qui m'a soutenue tout au long de mes études. Merci grand-père d'avoir cru en moi, et ce, même si j'ai fait des choix différents (mais je sais maintenant que tu avais raison quelque part)! Il y a aussi ma grand-mère qui est partie et qui a aussi toujours été là pour moi. Finalement, il y a mon nounours qui est lui aussi parti récemment après avoir été mon confident pendant plusieurs années.

Il y a encore plusieurs personnes que je voudrais remercier, donc MERCI :

- dad
- mom et Roger
- à mon p'tit frère que j'aime tant ainsi qu'à ma belle-sœur préférée et mon nouveau filleul

- grand-mère et Henri
- Carole, Roger et toute ma belle famille
- Marie d'être toujours ma meilleure amie ainsi qu'à Diane ma nouvelle amie
- Manon et Lorraine pour me « ramener à qui je suis vraiment! »
- Sissi pour cette nouvelle amitié, tout comme Michaël et son sens de l'humour.
- mes confrères et consœurs de maîtrise... même si ça fait longtemps!
- mes collègues de travail qui m'ont permise, chacun à leur manière, de me développer sur le plan professionnel : Nicole, Janick, Dave, Martine, Hélène et Fabienne.
- Jean et Colette de m'avoir lu ainsi que pour vos judicieux commentaires.

Cette thèse n'aurait pas été possible sans mon directeur de thèse. Merci Patrice de m'avoir accepté comme ton étudiante. Je sais que cela a été long, mais j'ai fini par finir! Merci d'avoir pris le temps d'être là pour moi jusqu'à la fin.

D'ores et déjà, au cours de ces années, il m'est arrivé de vouloir changer de sujet, de vouloir laisser tomber et souvent de me demander pourquoi j'avais eu cette folle idée de m'imposer un tel défi. Eh bien, dans cette aventure j'ai trouvé ce que ni le milieu universitaire ni le marché du travail ne pourront jamais égalé sur le plan personnel : l'Amour! Je suis vraiment chanceuse d'avoir pu rencontrer mon homme idéal. Quelqu'un d'aussi attentionné, quelqu'un qui me respecte comme je suis (même si ce n'est pas toujours facile!), quelqu'un avec qui j'ai le goût de former une équipe pour partager le quotidien en toute simplicité dans notre « shack » au fond des bois!

# Introduction

Dans l'ère technologique dans laquelle nous nous trouvons, « les médias nous sont aujourd'hui devenus aussi familiers et indispensables que d'autres outils ou objets domestiques » (Rieffel 2005, p.9). Le monde médiatique qui nous entoure étend son emprise pour devenir de plus en plus accessible, et ce, de plus en plus rapidement. Cette « relation » avec les médias et à la rapidité qui s'y rattache a joué et continue d'avoir un impact sur « la nature du marché » de la nouvelle. Nous choisissons de parler ici de marché parce que nous le présenterons de la sorte dans la présente thèse.

Parler de marché implique l'idée de concurrence et la concurrence entraîne ainsi une « compétition » entre les différents éditeurs. Dans ce sens, « [l]e contenu du journal (si l'on exclut la promotion, les réductions de tarifs d'abonnement, etc., qui ne sont que des solutions à court terme) est l'arme principale dont dispose l'éditeur dans sa lutte contre les concurrents » (De Bonville 1995, p. 33). Comme l'affirme ici De Bonville (1995), le contenu prend alors une importance de premier ordre pour les éditeurs. Il incombe donc à ces derniers de mettre de l'avant un contenu qui attirera les lecteurs ; en d'autres mots qui est vendeur. En termes de vente, le crime s'est avéré un contenu fort profitable, ce qui fait en sorte que « [...] crime news has long been and continues to be an information priority for the media (Altheide and Show 1979; Barak 1994; Chermak 1995a; Media Monitor 1997; Pritchard and Hughes 1997; Surette 1992) [...] » (dans Thompson et coll. 2000, p.410).

Bien que le crime soit un contenu favorisant la « vente », celui-ci s'est spécialisé avec le temps. Il y a les crimes « de la rue » (Sacco 1995; Surette 1992) qui vont occuper une place considérable dans le contenu des médias. Dans cette catégorie se trouvent spécifiés les crimes associés aux gangs qui représentent « [o]ne of the most prevalent crime news topics of the past two decades [...] » (Thompson et coll. 2000, p.410). Les gangs dans les médias sera le sujet auquel nous nous attardons dans la présente thèse. Nous partons du principe que pour certains auteurs, les médias sont la source d'information par excellence pour la population en générale entourant les gangs (McCorkle et Miethe 2002; Sullivan 2005; Sâchez-Jankowski 1994; Surette 1992; Decker et Kempf-Leonard 1991; Fasiolo et Leckis 1993). Toutefois, au-delà d'informer tout un chacun, les médias influenceraient aussi les chercheurs en ce qui a trait aux gangs. À ce sujet, Sâchez-Jankowski (1994, p.101) affirme: « J'ai été frappé, tout au long de mes investigations, de constater combien ceux que l'on considère comme des "experts" puisent en fait leurs connaissances du phénomène au moins autant dans les reportages diffusés par les médias que dans les travaux de recherche ».

La couverture médiatique des « gangs » n'est pas propre aux années 2000. Selon le *Centre québécois de ressources en promotion de la sécurité et en prévention de la criminalité*, c'est dans les années 1980 qu'une prise de conscience sociale de ce phénomène aurait émergée. « En fait, les milieux gouvernementaux et universitaires ont commencé à prêter une attention

particulière aux gangs vers le milieu des années 1980, ce qui est également le cas des autorités policières au Québec »<sup>1</sup>. Au cours de la dernière décennie, la situation s'est amplifiée, tant en ce qui a trait aux nombres de recherches universitaires publiées, aux enquêtes policières mises sur pied, et jusqu'à preuve du contraire, la couverture médiatique de ce phénomène. Phénomène qui semble d'ailleurs être une source d'inquiétude à la fois pour les citoyens que pour nos décideurs selon les dires rapportés par les médias canadiens, québécois et états-uniens. Que le phénomène soit grandissant ou non, que les gangs soient plus dangereux ou non, une chose est certaine, les gangs prennent une place considérable dans les discours en Amérique du Nord.

C'est à l'un de ces discours que nous allons nous attarder dans le cadre de la présente thèse : le discours médiatique sur les gangs à Montréal. L'objectif de notre recherche est modeste. Il s'agit de mettre en lumière la façon dont le journal *La Presse* a construit le phénomène des gangs dans ses pages au cours des 30 dernières années, soit depuis la prétendue apparition de ce phénomène sur la scène québécoise. Nous voulons comprendre quelle est l'image des gangs et de ses membres que ce journal a présentée à ses lecteurs au fil du temps : sur quels aspects de cette problématique complexe met-il l'accent? Est-ce que cette image est restée la même entre 1980 et 2010 ou a-t-elle changé? Si oui, de

---

<sup>1</sup>Centre québécois de ressources en promotion de la sécurité et en prévention de la criminalité. *Mieux connaître et agir – Thème : Le phénomène des gangs.* [http://www.crpspc.qc.ca/default.asp?fichier=etat\\_texte\\_synthese\\_06.htm](http://www.crpspc.qc.ca/default.asp?fichier=etat_texte_synthese_06.htm) (site consulté le 22 octobre 2007).

quelle façon? Est-ce que certains « indicateurs » de ce qu'est un gang prennent plus de place que d'autres dans la trame narrative du journal, etc.?

Or, étudier le vaste et complexe domaine des médias oblige généralement le chercheur à se concentrer sur un champ d'études parmi les quatre suivants : la production de la nouvelle, le contenu de celle-ci, sa réception et ses effets sur le public (voire l'opinion publique), et finalement sur la relation entre ces trois étapes et l'impact des médias sur la société (Williams, 2003). En ce qui nous concerne, notre thèse portera sur un seul de ces champs, soit celui du contenu de la nouvelle lorsqu'il est question des gangs de rue. Cependant, pour bien saisir le contenu de la nouvelle, il est impératif de s'attarder un tant soit peu aux logiques de la production de la nouvelle, car celles-ci ont un impact certain sur le contenu. C'est pourquoi dans notre premier chapitre nous allons nous attarder aux logiques de production de la nouvelle selon différents modèles d'interprétation mis de l'avant par les chercheurs pour expliquer le traitement médiatique.

Notre deuxième chapitre portera, pour sa part, sur les gangs. Nous jetterons un regard sur ce sujet pour lequel il n'y a pas de consensus. Il n'y a pas de consensus entourant la définition tout comme sur les raisons explicatives de l'émergence d'un gang. D'office, nous sommes conscients que la simple utilisation du terme « gang » pose un problème, c'est pourquoi nous considérerons les termes génériques à titre de synonymes (en effet, le terme

gang sera utilisé dans son sens le plus large dans la présente thèse, car nous voulons justement voir comment les médias représenteront ces groupes).

Dans notre troisième chapitre, nous poserons un regard sur la méthodologie qui cadre la présente thèse. Nous pourrons ainsi présenter les choix qui ont guidé notre matériau de recherche ainsi que la grille analytique sur laquelle nous avons basé la cueillette et l'analyse de nos données.

Nous terminerons avec le quatrième chapitre dans lequel nous présenterons les données ainsi que les pistes d'analyses que nous avons pu identifier à titre de rapprochements ou de divergences entourant les gangs au cours des trente années à l'étude. Nous nous rendrons rapidement compte que certains « indicateurs » sont beaucoup plus présents que les autres et c'est sur ceux-ci que nous nous attarderons dans ce chapitre.

**CHAPITRE 1**  
**LES MÉDIAS ET LA CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE**  
**JOURNALISTIQUE**

Notre recherche vise à étudier la représentation des gangs dans le journal *La Presse* afin de mettre en évidence le type d'informations qui est mis de l'avant par ce média pour illustrer la problématique des gangs à ses lecteurs. Les médias, en tant qu'acteurs sociaux, créent et façonnent la nouvelle et, en sélectionnant certains éléments au détriment d'autres, transforment des phénomènes sociaux en « problèmes sociaux » (Mauger 2006). C'est le cas en matière de gangs de rue où, selon McCorkle et Miethe (2002), les médias sont la première source d'information pour le public en ce qui a trait aux gangs de rue. Mucchielli (2002) et Mauger (2006), pour ne nommer qu'eux, considèrent même que les médias contribuent à certains égards à la pérennité de ces problèmes sociaux en les ramenant constamment dans l'actualité et en les présentant sous un angle particulier. Pour Rushier (1981), il est plus prudent de dire que même si les médias ne créent pas les problèmes en eux-mêmes, ils les alimentent et les amplifient comme bon leur semble. Dans le cadre de notre thèse, nous nous intéressons donc à la façon dont le « phénomène gang » est construit par la sélection des faits qui sont rapportés, commentés et interprétés dans les médias. Nous voulons comprendre le traitement médiatique au sens où une sélection et une transformation des événements s'élaborent afin de respecter le format et la visée médiatique (Sanchez-Jankowski 1994; Gerbner 1995; Mucchielli 2002).

D'entrée de jeu, il importe de souligner, à l'instar de Ericson et al (1991, p.16) que le journalisme est l'art de structurer la réalité, et non de la rapporter. À cet égard, étudier le traitement médiatique d'un phénomène social oblige les

chercheurs à se positionner sur le rôle des médias dans le traitement qu'ils font de l'actualité. Les médias sont-ils le 'reflet' de la société en offrant au lecteur une grande diversité de portraits de l'actualité ou, au contraire, viennent-ils altérer la réalité dans les intérêts des plus forts, des dirigeants? Selon Potvin (2008, p.21), la situation peut se résumer ainsi : d'un côté on retrouve les tenants de l'École de Francfort, qui soutiennent que les médias légitiment et renforcent les rapports inégalitaires déjà existants. De l'autre, « pour les tenants de l'approche libérale, cette image n'est pas suffisante : les médias, dans une société démocratique, ont la responsabilité d'informer et de critiquer ». De ces deux courants de pensée sur les médias ont émergés plusieurs modèles visant à expliquer les différentes facettes du traitement médiatique. Tout d'abord, il y a le modèle du marché où la nouvelle serait déterminée d'abord par 'l'intérêt du public', à savoir son besoin d'être informé de ce qui se passe autour de lui. Ensuite, il y a le modèle de la manipulation où la construction médiatique viserait essentiellement à répondre un besoin des institutions médiatiques (Surette 1998; Killingbeck 2001).

Dans le premier cas de figure, le journaliste serait neutre et n'aurait d'autre objectif que celui d'informer. Surette (1992, p.56) avance en ce sens que les « journalists simply and objectively report and reproduce the world in the news ». Cohen et Young (1981) considèrent que suivant ce modèle, les journalistes cherchent à refléter aux consommateurs le monde dans lequel ils vivent, estimant du même coup que la « réalité » est observable et apte à être

transmise<sup>2</sup>. Charaudeau (1997, p.73) évoque pour sa part « une visée de “faire savoir”, ou visée d’information à proprement parler, qui tend à produire un objet de consommation marchande selon une logique civique : informer le citoyen ». En ce sens, ses propos apparaissent un peu plus nuancés quant au processus de transmission de la nouvelle et tiennent compte d’une certaine construction de cette réalité. En effet, pour Charaudeau (1997, p.163), « [l]’ univers de l’information médiatique est bien un univers construit. Il n’y a pas d’innocence possible à croire qu’elle est le reflet - serait-il déformé - de ce qui se passe dans l’espace public. [...] L’évènement n’est jamais transmis dans son état brut ». Néanmoins, il estime que la nouvelle « relève de la vérité, qui suppose que le monde ait une existence en soi et qu’il soit rapporté avec sérieux sur une scène de signification dite “réelle” » (Charaudeau 1997, p.74). Selon lui, la finalité informative est rendue possible par le biais de deux activités journalistiques : la description et l’explication des faits, qui permettent « d’éclairer le destinataire de l’information sur les causes et les conséquences de l’apparition de ces faits ».

À l’opposé du modèle du marché dont la finalité principale serait l’information du public, le modèle de la manipulation part du principe que les évènements sont sélectionnés (et manipulés) par les institutions médiatiques afin de « vendre » au ‘peuple’ « la pensée dominante du pouvoir institutionnel » (Surette 1998, p.11). Il y aurait donc ici une finalité idéologique derrière la construction médiatique, la

---

<sup>2</sup> Même si Cohen et Young (1981, p.21) restent conscients des limites de ce type de finalité médiatique ils précisent qu’il ne faut pas simplement critiquer ce modèle du marché, « [n]or is it admissible to criticize market theory by simply pointing to the lack of variation in the news reporting of significant items, and thus the impossibility of the audience shopping around in a market place of different opinions ».

nouvelle étant structurée pour répondre aux intérêts (financiers, politiques ou autres) des dirigeants d'entreprises médiatiques. Ainsi, les dirigeants travailleraient, de ce point de vue, avec comme ultime objectif de vendre leurs produits et leurs idées et ce, peu importe si ceux-ci correspondent ou non au besoin d'information des individus dans une société démocratique. Surette (1992, p.56) précise que « [u]nder this model, the media are purposefully seen as distorting reality and using the news as a means of shaping public opinion in support of large conservative social institutions ». Cohen et Young (1981, p.17-18) vont même aller plus loin en stipulant que « [t]he journalists are ideological hacks who select news according to the criterion of whether it serves the interests of their paymaster, omitting all else. They distort reality in order to fit the propagandistic needs of their employers ». Mucchielli (2002, p.13) considère en ce sens que les médias « ne présentent pas les faits, ils véhiculent des interprétations ou des non-interprétations ».

Évidemment, plusieurs auteurs, dont Cohen et Young (1981), Surette (1998), Killingbeck (2001) et Potvin (2008), sont venus montrer les limites de ces deux modèles en soulignant à quel point ils sont trop simplistes et inadéquats pour expliquer la complexité de la logique médiatique. Selon Cohen et Young (1981, p.18) ces deux modèles « have an unproblematic conception of what is news (in the Market model it is what is revealed, in Manipulation it is what is concealed) and of the objective reality which should be reported (in the Market model reality is reflected whilst in Manipulation it is distorted) ». Selon ces chercheurs, ces

deux modèles négligent un aspect névralgique dans la construction médiatique de la nouvelle, soit celui des contraintes liées à l'organisation du travail, tant pour les journalistes que pour les éditeurs. Selon « ce modèle organisationnel », « journalists do not make facts, they select facts "created" for them by individuals or bureaucracies » (Surette 1992, p.57).

Ces derniers sont en effet contraints par le temps, par la vitesse à laquelle les nouvelles circulent, par la pression de la direction pour avoir le « scoop », par la longueur des articles, etc., ce qui laisse souvent bien peu de temps à la réflexion et au travail d'enquête de longue haleine. Surette (1992, p.57) considère en ce sens que c'est ce modèle organisationnel qui cadre le plus avec le traitement du crime, de la criminalité et de la justice en général, car, faute de temps, les journalistes s'en remettent essentiellement aux discours des institutions officielles, en particulier celui des policiers. Quant à eux, Welch et coll. (1997) considèrent que c'est à travers la relation qu'entretiennent les médias avec la définition primaire du crime que l'idéologie dominante est filtrée, ce qui donnerait l'impression que les journalistes sont plus autonomes qu'ils ne le sont véritablement face aux discours institutionnels. De ce point de vue, les journalistes seraient conditionnés par le cadre de production de nouvelles médiatiques les amenant à se tourner vers des sujets spécifiques provenant de sources institutionnelles. Nous reviendrons un peu plus tard sur ces sources qui en viennent à structurer le discours médiatique.

Potvin (2008, p.26) constate à cet égard « la dépendance des médias d'information envers les sources privilégiées [qui] survalorise le point de vue des autorités publiques (gouvernement, police, armée, etc.) ». Par le fait même, on voit apparaître dans les médias, non pas une diversité telle que présentée par l'approche libérale, mais plutôt une « homogénéisation des pratiques journalistiques, causée par l'imitation des pairs (mimétisme) et par la concurrence » (Potvin 2008, p.25). Qui plus est, rappelle Killingbeck (2001), une nouvelle intéressante se doit d'être « nouvelle », inédite, idéalement hors du commun : elle se doit d'être *newsworthy*. Pour ce faire, l'information se doit d'être divertissante, facile d'accès et intelligible au plus grand nombre pour faire face à la pression des pairs et des patrons qui veulent faire du profit et augmenter à tout prix leur part de marché.

Les médias se retrouvent donc inévitablement pris entre le « devoir » d'informer et la « nécessité » de divertir pour survivre (Potvin 2008; Charaudeau 1997). Sacco (1995) parlera quant à lui de l'effondrement des « frontières » entre les nouvelles et le divertissement, ces deux formes d'informations se fondant de plus en plus l'une dans l'autre. La logique actuelle, où l'offre d'information explose avec les technologies de l'information et des communications, fait en sorte que l'impératif de se démarquer et d'être attrayant prend le dessus sur le journalisme purement informatif, 'objectif et impartial', à tout le moins sur la quête d'informations diversifiées. Autrement dit,

la conception idéaliste des médias comme 'espace public' démocratique, pluriel et inclusif, serait illusoire ou en 'crise', parce que traversée par une série d'imperfections, de contradictions, de dérives et de dominations qui viennent miner la participation politique des citoyens, spécialement celles des 'sans-pouvoirs' et d'individus issus de groupes minorisés ou marginalisés (Potvin 2008, p.23).

En effet, force est de constater que les médias d'aujourd'hui sont plus que jamais soumis à diverses pressions (monétaire, politique, concurrence, etc.), qui rendent illusoires le travail journalistique pluriel, objectif et représentatif.

C'est ce que les chercheurs nomment « l'infotainment », ce mélange entre l'information et le divertissement du public. Ce modèle n'est toutefois pas nouveau en soi, comme le fait remarquer Craven (cité dans Musa et Price 2006, p.134)

"Even earliest precursors of the newspapers, the single story sheets, the coranto, weekly diurnalls, and the mercury (newsbook), as far back as 1600s 'brought sex and scandal, fantasy, sensationalism, bawdism, violence and prophecy to their readers : monstrous births, dragons, mermaids and most horrible murders; but they also brought items of news'" (p.3, cited in Allan 1999, p.11). This suggests that from earliest times, news and entertainment were not kept entirely separate.

L'infotainment a toutefois pris différentes formes considérant l'avènement technologique, comme l'indique Balle (1972, p.9-10) « [...] le monde de transmission d'une culture influe sur cette culture et façonne. Ainsi, l'imprimerie a créé et répandu une forme de pensée radicalement différente de celle qui était caractéristique de l'âge de la communication orale, avant l'invention de l'écriture ». Avec le « boom » technologique, qui fait partie intégrante du quotidien de la

majorité des citoyens de nos sociétés occidentales, l'infotainment est devenue plus que jamais un enjeu au cœur des entreprises médiatiques. La rapidité d'accès aux nouvelles et la quantité impressionnante de sources qui les diffusent sont venues modifier le processus de construction de la nouvelle et de son contenu. Cependant, il occupe aujourd'hui une place prédominante dans l'information du public, notamment en matière de criminalité et de justice. Aux dires de Musa (2006, p.149)

The VCR, Internet, TiVo, palm pilots, electronic newspaper editions, and other technological devices make it possible for audiences to pick and choose what content they receive. Interactive media has not only empowered an already active audience to control what content it receives, it has given the audience the tools to be very selective in what it gets exposed to, pays attention to, and retains.

Charaudeau (1997, p.73) souligne avec justesse que « [l']information médiatique est prise dans le piège de ces contradictions qui peut être résumé par la formule suivante : être le plus crédible possible tout en attirant le plus grand nombre possible de récepteurs ». En d'autres mots, les médias sélectionnent les évènements du « réel » qui sont susceptibles d'attirer le plus grand nombre de clients. Le crime, la violence, la différence, voilà autant de thèmes susceptibles de plaire au lecteur. Et pour plaire davantage, cette nouvelle se doit d'être la plus simplifiée que possible puisqu'elle doit être comprise par tout type de lecteur, c'est-à-dire par différents publics. Il faut donc non seulement la rendre « intelligible » et, mais aussi « vendable », les médias ayant comme but premier de réaliser des profits (Sánchez-Jankowski 1994).

Pour y parvenir, constate Gusse (2006, p.16), les médias vont souvent miser sur la dramatisation, c'est-à-dire « sur le sensationnalisme, la stimulation des émotions, l'accentuation des crises et des conflits mineurs sans conséquences réelles ». Ce dernier n'est pas le seul à présenter un tel constat, il y a aussi McCorkle et Miethe (2002, p.90) qui affirment : « In journalism, "ordinary crime is not news." Thus the news media tend to report only "exception, unusual, and violent crimes." Crimes involving wealthy or prominent people – either as victims or perpetrators – will get more attention than crimes involving the poor and obscure ». Sacco (1995, p.144) y voit quant à lui des « atypical offense[s] ». Il y a fort à parier que nous retrouverons ces aspects de la dramatisation dans notre analyse des contenus du journal *La Presse*, tout comme d'autres stratégies discursives telles que l'emphase sur l'inouï, l'insolite, le tragique, etc. (Potvin 2008 et Charaudeau 1997).

C'est donc en ayant en tête ces multiples finalités des médias et les nombreuses contraintes imposées aux journalistes que nous pourrons mieux comprendre la sélection des faits et des explications qui s'opèrent lorsque le média *La Presse* traite du phénomène des gangs. Cela nous aidera à mettre en perspective certains faits et événements mis de l'avant dans la nouvelle au détriment d'autres, tels que les explications plus nuancées pour comprendre le phénomène complexe des gangs, notamment en ce qui a trait aux membres qui les composent et les raisons qui font qu'ils y adhèrent. À cet égard, il n'est pas inutile de rappeler que nombreux sont les chercheurs qui soulignent l'impact des

médias sur la (re)production des préjugés et des stéréotypes (Champagne 1991; Derville 2005; Potvin 2008).

Selon Derville (2005, p.69), les médias, en façonnant leur réalité, « amplifient ou cristallisent les stéréotypes sociaux qui circulent dans le corps social », en particulier ceux négatifs, tout en simplifiant considérablement la complexité des problématiques sociales présentées. En ce qui nous concerne, il sera intéressant de voir la place qu'occupent les activités criminelles et les minorités visibles dans la construction médiatique du phénomène de gang car, si on en croit la littérature sur la criminalité en général, les jeunes, les étrangers et la criminalité sont souvent associés dans la presse (Soubiran-Paillet 1987). Plusieurs chercheurs et des organismes privés et publics montrent à grands traits à quel point la couverture médiatique est souvent biaisée à l'égard des minorités visibles. Déjà en 1984, le *Rapport du comité spécial de la Chambre des communes sur les minorités visibles dans la société canadienne* (1984, p.107) soulignait « que les rares occasions où les journalistes font des reportages sur les minorités visibles semblent caractérisées par le sensationnalisme et l'exotisme ». Pour leur part, Wasserman et Stack (1994, p.70) mentionnent plutôt que « ethnic and racial factors may also influence crime reporting by the media (Martens and Cunningham-Niederer 1985; Winkel 1990), with an underreporting of crimes within ethnic and racial communities, and an overreporting of inter-ethnic and racial crimes ».

En 2001, le même constat est fait par le groupe *Solutions Research Group Consultant Inc.* lorsqu'il affirme « qu'en raison de cette représentation négative et inexacte, les minorités sont souvent perçues comme étant 'invisibles', 'des gens à problèmes', 'des stéréotypes', 'des blanchis' et 'des parures' » (cité dans Potvin 2008, p.40). Encore plus récemment, Potvin (2008, p.40-41) rappelle que les médias présentent généralement les minorités dans des situations spectaculaires comme la discrimination qu'ils subissent, les actes de violence racistes ou encore les activités criminelles de celles-ci. Voici quelques-unes de ses constatations sur le traitement médiatique des minorités qui nous semblent pertinentes pour notre recherche et que nous garderons en tête lors de notre analyse.

- La propension à rendre événementiel tout fait (généralement négatif) dans lequel est impliqué un individu membre d'une communauté ethnique<sup>3</sup>;
- Les sujets à caractère ethnique souvent présentés en manchette ; souvent l'origine ethnique, la religion ou des éléments de la vie privée des individus (nom, âge) sont encore présents. À l'opposé, les délits ou les crimes semblables commis par les membres de la majorité blanche se retrouveraient dans les faits divers<sup>4</sup>;
- Les médias ne traitent pas du racisme en tant que phénomène structurel et institutionnalisé;
- Les médias associent les immigrants aux problèmes sociaux, soit comme causes ou comme victimes<sup>5</sup>;
- Les médias favoriseraient la parole d'acteurs sociaux au pouvoir<sup>6</sup> et diffuseraient une information qui, d'une part, légitime les rapports de domination existants et, d'autre part, entraîne la formation d'un consensus social d'hostilité articulé sur l'exclusion et la marginalisation des minorités ethniques;
- Les médias s'interrogeraient rarement sur l'origine ou les causes du racisme;

---

<sup>3</sup> Nous ne pouvons déterminer pleine portée de cette affirmation considérant que notre objet premier est le phénomène de gang.

<sup>4</sup> Nous voudrions préciser que nous ne ferons pas cette distinction dans la présente thèse.

<sup>5</sup> Dans le cas présent, le problème social est les gangs.

<sup>6</sup> Ce qui devrait rejoindre les policiers en ce qui nous concerne.

- La concentration des médias sur la seule brutalité policière cacherait et occulterait en fait la montée de la xénophobie à l'égard des immigrés.

En somme, Potvin (2008, p.43) soutient que, « selon les auteurs cités, les réfugiés, les Noirs, les Arabes, les Autochtones et les francophones 'québécois' au Canada anglais, (sont) perçus tour à tour comme des fraudeurs, des illégaux, des coûts sociaux, des propagateurs du sida, des fanatiques, des intégristes ». Bref, ces étrangers sont cet *Autre* que l'on craint et que l'on aime 'détester'.

À la lumière de ce que nous venons de présenter dans le présent chapitre, nous pouvons alors constater que les médias ont un rôle à jouer dans la construction de la nouvelle et par le fait même, dans le matériau que nous analyserons. Examinons maintenant ce que nous disent les recherches scientifiques sur la problématique des gangs afin d'avoir un portrait 'comparatif' lorsque viendra le temps d'analyser celui des médias.

# **CHAPITRE 2**

## **LES GANGS ET LA LITTÉRATURE**

Il faut tout d'abord préciser que les recherches sur les gangs de rue ne datent pas du début des années 1980. Les premiers travaux d'envergure en Amérique du Nord sur cette problématique sociale remontent aux débuts du 20<sup>e</sup> siècle avec les chercheurs de l'École de Chicago, avec Thrasher en tête. Ainsi, la littérature sur les gangs est très vaste et nous oblige à nous attarder à certains courants théoriques et indicateurs plutôt qu'à d'autres pour tenter de mieux comprendre ce phénomène. Dès lors, il ne s'agit pas de faire un traitement exhaustif de tout ce qui a été écrit sur les gangs mais plutôt de présenter un survol de ce que nous apprend la littérature scientifique à partir des trois questions posées par les chercheurs Decker et Kempf-Leonard (1991) : « what is gang? », « what is a gang member? » et « what is gang activity? ». Une attention particulière sera mise sur ce qui est dit à propos des gangs au Québec, car notre thèse porte sur la représentation médiatique des gangs au Québec. Nous voudrions préciser, considérant la nature de la littérature québécoise entourant les gangs, qu'il nous semble inévitable de s'attarder à la définition institutionnelle d'un gang à Montréal, car celle-ci est citée dans l'ensemble des sources littéraires québécoises sur le sujet des deux dernières décennies. Cependant, compte tenu de la nature du phénomène et de la large influence des recherches étatsuniennes sur ce qui se fait au Québec, nous présenterons tout d'abord quelques-unes de ces recherches de nos voisins du sud. L'objectif de cette recension des écrits sera donc de tracer un portrait général de la compréhension du phénomène des « gangs » en Amérique du Nord principalement afin de

pouvoir par la suite examiner à quel point la couverture médiatique correspond (ou diverge) à ce que nous disent les travaux universitaires.

## **2.1 La confusion entourant le concept de « gangs »**

D'entrée de jeu, il importe de souligner à grands traits à quel point les universitaires (et les intervenants de premières lignes) ne s'entendent pas sur la définition de ce qu'est un « gang ». D'ailleurs, les chercheurs sont en désaccord pour identifier à quel moment le concept de gang est devenu un objet en criminologie. Certains, tels que Decker et Kempf-Leonard (1991) se tournent vers Thrasher (1927); d'autres estiment plutôt que ce sont les travaux de Puffer (1912) qui ont été la pierre d'assise des recherches sur le sujet (notamment Ball et Curry 1995). D'autres enfin, comme Jones et al. (2004) vont aussi loin qu'à l'époque de Saint-Augustin pour étudier le phénomène des bandes de jeunes. Mais peu importe l'époque à laquelle nous situons l'origine des gangs comme objet de recherche, il est possible de tirer au moins deux constats. D'une part, il est évident que le concept de gang n'est pas une nouveauté du 21<sup>e</sup> siècle et d'autre part, que celui-ci ne faisait pas davantage l'unanimité hier qu'aujourd'hui chez les chercheurs.

Pour Jones et al. (2004, p.3), cela s'explique par le fait que « lorsque les normes et les conditions économiques, politiques, sociales, culturelles et sous-culturelles se modifient, les définitions du gang varient aussi ». C'est d'ailleurs pourquoi

plusieurs auteurs se sont attardés à ancrer dans le temps (et l'espace) les différentes définitions liées au phénomène gangs. C'est notamment le cas de Spergel et coll. :

Definitions in the 1950s and 1960s were related to issues of etiology as well as based on liberal, social reform assumptions. Definitions in the 1970s and 1980s are more descriptive, emphasize violent and criminal characteristics, and possibly a more conservative philosophy of social control and deterrence (Klein and Maxson 1989). The most recent trend may be to view gangs as more pathological than functional and to restrict usage of the term to a narrow set of violent and criminal groups. (Spergel et coll. 1989, p.13) » (cité dans Goldstein 1991, p.5-6).

Ainsi, l'époque joue un rôle important dans la perception et la représentation des gangs. Nous verrons à cet égard s'il en va de même avec la représentation médiatique des gangs à Montréal, où le phénomène évolue en lien avec les contingences socioéconomiques en vigueur. On peut penser ici aux vagues d'immigrations haïtiennes à Montréal dans les années 1980 ou encore aux vagues d'arrestations du crime organisé lors de l'*opération Printemps 2001* qui auraient, aux dires de certains, créé un espace propice pour l'émergence d'une nouvelle criminalité des gangs. Nous y reviendrons dans notre chapitre d'analyse.

Cet aspect temporel nous amène aussi à mentionner qu'au-delà des différentes définitions, il y a aussi différents modèles explicatifs qui ont été élaborés au cours des décennies et que ceux-ci se côtoient encore aujourd'hui dans les travaux des chercheurs. L'exemple de la théorie de la désorganisation sociale de Thrasher (1927) est à cet égard révélateur, car plusieurs chercheurs s'y réfèrent

toujours pour tenter de comprendre l'émergence du phénomène des gangs dans certains quartiers particuliers des villes. Évidemment, d'autres modèles explicatifs se sont succédés par la suite, soit pour venir contrer les idées mises de l'avant par les théories précédentes ou encore pour venir ajouter des précisions afin que les explications puissent être les plus adaptées à la situation actuelle. Comme le rappelle à juste titre Mohammed (2007, p.270), « le phénomène des marginalités juvéniles s'exprime aux quatre coins du globe avec une ampleur et sous des formes différentes... Les bandes et les gangs se développent dans des contextes particuliers et les concordances sont aussi nombreuses que les différences ».

Aussi, les grands courants théoriques que nous résumons dans le tableau qui suit n'ont pas la prétention de « saisir » la complexité et la pluralité de la problématique gang, tant au Québec qu'ailleurs dans le monde. En revanche, elles nous donnent un aperçu général des grandes tendances théoriques en matière d'explication de ce phénomène et nous permettront de voir si les représentations médiatiques témoignent de cette pluralité, de saisir sur quels aspects ils se focalisent, etc. Par exemple, couplent-ils le phénomène des gangs de rue à celui des « étrangers » et si oui, sur quels modes (assimilation, exclusion, racisme culturel, pluralisme culturel, etc.)? Ces représentations prennent-elles en compte les difficultés inhérentes à l'intégration des populations les moins nanties?

**Tableau 1 : Quelques modèles explicatifs du phénomène de gang**

<p><b>Désorganisation sociale (Thrasher 1927)</b></p>	<p>Dans Jones et coll. (2004) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• « [...] explique l'affiliation à un gang comme une solution de rechange pour les jeunes qui, autrement, n'ont pas de liens sociaux avec les gens et les institutions » (Jones et coll. 2004, p.19).</li> <li>• Selon cette théorie, « [...] la formation de gangs n'est pas anormale; elle est plutôt une réponse normale d'individus normaux à des situations sociales anormales (Spergel, 1995 cité dans Jones et coll. 2004, p.19) ».</li> </ul>
<p><b>Sous-culture déviante (Cohen 1955)</b></p>	<p>Dans Sutherland et Cressey (1978) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• « Statistical data indicated that a destructive kind of "hell-raising" vandalism was more prevalent among working-class boys than among middle-class boys » (p. 106).</li> <li>• « Cohen [...] asked why such a subculture is there to be taken over. The theory he developed in response to this question maintains that the non-utilitarian delinquent subculture has arisen in response to a conflict between the aspirations inspired by middle-class values and the ability and opportunity that working-class boys have for fulfilling these aspirations » (p.106).</li> <li>• « In response to this conflict between values and social structure, rules have been develop for achieving personal success by turning the middle-class rules "upside down" » (p.106-107).</li> </ul>
<p><b>« Underclass » (Miller 1958)</b></p>	<p>Dans Sutherland et Cressey (1978) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• « Essentially, Miller sees working-class values emerging from the shaking-down process of immigration, internal migration, and vertical mobility » (p.107).</li> <li>• Miller's thesis has been reduced by Cloward and Ohlin to three main propositions: (1) The lower class is characterized by distinctive values. (2) These values vary markedly from the middle-class values which undergird the legal code. (3) The result is that conformity with certain lower-class values may automatically result in violation of the law » (p.108).</li> </ul>
<p><b>Opportunités différentielles (Cloward et Ohlin, 1960)</b></p>	<p>Dans Sutherland et Cressey (1978) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• « The basis notion here is that the subcultures are invented when aspirations are frustrated and when the frustration is diagnosed as due to the conditions of the social order rather than to personal attributes of the interacting but frustrated population » (p.108-109).</li> </ul>

**Association  
différentielle  
(Sutherland, 1978)**

- « If, once invented, a delinquent subculture is to persist, there must be devices for passing the norms, values, and rules for delinquency on to newcomers, whether these newcomers are children of the participants or immigrants from another area where the subculture does not exist » (p.109).
- « Discovery of the processes leading to the invention of delinquent and criminal subcultures whose existence establishes normative conflict in a society does not explain either the behaviour of individual delinquents and criminals or the distribution of crime and delinquency rates. [...] Normative conflict is not distributed evenly throughout the society » (p.109).

Dans Sutherland et Cressey (1978) :

- « [...] differential association does explain why some persons with a trait like "aggressiveness" commit crimes, while other persons possessing the same trait do not » (p.89).
- « [...] differential association emphasizes the social process of transmission but minimizes the individual process of reception. Stated in another way, the idea is that the theory deals only with external variables and does not take into account meaning to the recipient of the various patterns of behaviour presented in situations which are objectively quite similar but nevertheless variable, according to the recipient's perception of them » (p.89).

**Besoins  
d'identifications  
(Perreault et Bibeau,  
2003)**

Dans Perreault et Bibeau (2003):

- « Conscient de la discontinuité entre l'espace privé de la famille et l'espace public de la société, plusieurs jeunes qui gravitent autour des milieux marginaux adoptent un double registre identitaire : à la maison, ils jouent à l'enfant modèle; à l'extérieur, au petit caïd ou au vagabond. Les deux identités sont séparées. Elles ont chacune leur sphère précise d'action. Dans les deux cas, les conduites sont déterminées par le rapport à l'autorité : le respect de l'autorité parentale dans un cas et l'imposition de son respect (et de son autorité) dans l'autre. Même s'il existe une rupture entre les deux registres identitaires, les jeunes vont de l'un à l'autre en poursuivant des objectifs similaires d'intégration. On souhaite satisfaire ses parents en réussissant socialement. L'adhésion à une gang ainsi que les activités criminelles sont alors vues comme un moyen subversif de faire sa

**Culture homosociale  
(Dorais et Corriveau,  
2006)**

place dans la société » (p.293).

Dans Dorais et Corriveau (2006)

- « [...] le gang en arrive à constituer une véritable sous-culture d'identification masculine. Il est le lieu par excellence de valorisation de la virilité, où de jeunes garçons croient découvrir ce que c'est qu'être un homme, ou comment le devenir, en apprenant à susciter le respect, en prouvant à tous leur endurance physique, en montrant une certaine insensibilité émotionnelle, en étant très actifs sexuellement et, enfin, en rejetant à divers degrés l'autorité parentale ou institutionnelle » (p.19).
- « C'est une microsociété principalement homosociale » (p.24).
- « [...] le gang se veut un monde d'hommes et de virilité mis en place et dominé par les hommes pour le bénéfice des hommes (Dorais et Corriveau, 2009).

Que retenir de ces différentes approches théoriques? Tout d'abord, il n'y a pas de réel consensus chez les chercheurs, comme nous le montrerons ci-bas, tant en ce qui a trait à la définition de ce qu'est un gang, un membre de gang ainsi que dans les causes ou dynamiques d'émergences de ces bandes. Alors que certains y voient un problème d'intégration, d'autres mettent l'accent sur la désorganisation qui règne dans certains quartiers ou encore la pauvreté de certaines classes sociales en particulier. Autrement dit, sous-culture déviante, désorganisation sociale, opportunités différentielles, ostracisme, besoins d'identifications voilà autant de tentatives pour mieux circonscrire les gangs. Ensuite, les gangs se forment généralement sur une base élective, c'est-à-dire que ce sont des regroupements de jeunes qui ont l'impression de vivre les mêmes problèmes socioéconomiques. En somme, chacune à leur manière, ces théories permettent de jeter un regard sur les incitatifs vécus par certains

individus à se regrouper en gang ; il sera intéressant de constater comment et à quel point les médias se réfèrent à cette pluralité de facteurs explicatifs dans leur représentation du phénomène. En outre, nous serons à même de constater quels sont les acteurs clés, les « gatekeepers » selon Surette (1992), que les journalistes mettent de l'avant dans leurs articles lorsqu'il est question de gang (chercheurs, policiers, intervenants, etc.).

## **2.2 Quelques indicateurs clés pour identifier un gang et/ou un membre de gangs**

Outre ces modèles explicatifs, il importe également de s'attarder aux différents indicateurs soulevés dans la littérature scientifique afin de définir un gang et un membre de gang. Cette démarche nous permettra ensuite, dans le cadre de notre analyse, de voir si certaines caractéristiques associées aux gangs prédominent sur d'autres dans la représentation médiatique montréalaise. Parmi ces indicateurs, certains reviennent fréquemment dans les travaux des chercheurs. Examinons-les brièvement.

### ***2.2.1 Le type de membership***

Tout d'abord, on retrouve la notion de groupe qui, comme le signalent Curry et Decker (1998, p.2-3), semble faire l'unanimité: « [o]ne thing at least everyone agrees on, any useful definition of a gang must include a *group*. Some definitions of a gang specify the number of members ». Certains, comme Arnold (1966,

p.70), estiment que « [...] the gang may be operationally defined as "a group of six or more person [...]»<sup>7</sup> », d'autres, comme l'Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention (OJJDP), précisent qu'un gang doit être constitué de « plus de deux membres » (cité dans Delaney 2006, p.7). À cet égard, il sera intéressant de voir si les médias s'attarderont à ce genre de détail et si oui, de quelle façon ils y feront référence.

Dans la même veine, plusieurs soulignent une dimension générationnelle<sup>8</sup>, dont Mohammed (2007, p.266) qui qualifie cette dimension d'incontournable parmi tous les critères possibles qui permettent d'identifier un gang. Pour Miller (1974) et Klein (2005), tant le nombre d'individus que la longévité du groupe sont des dimensions importantes pour décrire un gang. Il en va de même pour l'OJJDP qui considère que « [y]outh gangs require some permanence », et que « [g]angs are different from transient youth groups in that they show stability over time, generally lasting a year or more » (dans Delaney 2006, p.7). Cette notion de durée dans le temps est importante, car des chercheurs québécois comme Hébert, Hamel et Savoie (1997) estiment pour leur part que la durée d'affiliation moyenne d'un adolescent à un gang est souvent de moins d'un an pour les préadolescents et les adolescents.

---

<sup>7</sup> Nous avons seulement sélectionné la première partie de sa définition considérant que celui-ci correspondait à ce que nous voulions illustrer.

<sup>8</sup> Par « dimension générationnelle », Mohammed (2007) fait référence à « un phénomène lié à la jeunesse, au moins au départ » (p.266).

### **2.2.2 Les activités illégales**

Cette idée que de très jeunes puissent être membres de gang nous oblige à poser la question du membership et du niveau d'implication dans le groupe. En effet, alors que certains ne voient dans les gangs que des « déviants aguerris », ceux qui s'adonnent à des activités illégales de façon récurrente, voire ceux qui en font un style de vie, d'autres incluent l'ensemble des « sympathisants », ce qui a un impact majeur sur l'ampleur du phénomène<sup>9</sup>. À cet égard, on note que la grande majorité des chercheurs mettent de l'avant la criminalité comme activités des gangs. Il nous est même possible d'affirmer que cette tendance s'est accentuée dans les recherches récentes.

En effet, alors que des pionniers comme Thrasher (1927) ou Puff (1912) ne faisaient pas directement référence à la délinquance et à la transgression de la loi pour parler des jeunes qui adhèrent à un gang, aujourd'hui cela semble la règle. Par exemple, dans son ouvrage *The Gang. A Study of 1,313 Gangs in Chicago*, Thrasher (1927, p.46) souligne que :

The gang is an interstitial group originally formed spontaneously, and then integrated through conflict. It is characterized by the following types of behavior: meeting face to face, milling, movement through space as a unit, conflict, and planning. The result of this collective behavior is the development of tradition, unreflective internal structure, esprit de corps, solidarity, morale, group awareness, and attachment to a local territory (nous soulignons).

---

<sup>9</sup> Voir à ce sujet les nombreuses typologies des membres de gangs dans Yablonsky (1970), Hagedorn (1988), Spergel (1995), pour ne nommer qu'eux.

Néanmoins, il insiste sur l'idée du conflit : « [c]onflict, [...] comes in clashes with other gangs or with common enemies such as the police, park officials, and so on » (Thrasher 1927, p.44). Ainsi, selon Thrasher, les indicateurs d'un gang renvoient directement ou indirectement à l'idée de territoire, de rencontre entre les membres, de solidarité et d'esprit de groupe et non aux activités illégales qu'ils commettent. À cet égard, il sera intéressant de vérifier si les médias abordent cette question du « être ensemble » inhérent aux gangs mise de l'avant par Thrasher et reprise par d'autres chercheurs comme Robert et Lascoumes (1974), Perrault et Bibeau (2003), Dorais et Corriveau (2009). Il y a fort à parier que ce sont les activités délictueuses qui seront davantage mises en lumière, comme c'est le cas dans la plupart des agences de contrôle tel que l'Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention (OJJDP)<sup>10</sup>. Selon cet organisme, Gardner (1983), Curry et Decker (1998), Oehme (1997) et plusieurs autres chercheurs,

[w]e contend that a good definition of a gang must include involvement in crime as a feature of gang activities. [...] Gangs are heavily involved in crime and recognize that involvement as a key feature of gang membership (Curry et Becker 1998, p.5 – nous soulignons).

Trojanowicz et Morash (1983) pointent dans la même direction et estiment que les définitions qui excluent les activités illégales ne sont pas très utiles, et ce, même si plusieurs recherches montrent clairement qu'il n'y a pas de preuves suffisantes pour conclure que tous les jeunes de gangs sont impliqués dans les activités criminelles du gang. Corriveau (2009, p.119) rappelle à cet égard que

---

<sup>10</sup> Dans Delaney (2006).

« plusieurs études sont ainsi venues montrer que les activités délictueuses et la violence demeurent proportionnellement minimales dans l'ensemble des activités d'un gang de rue, Sanchez-Jankowski (1991 et 1994) et Spergel (1995) affirmant même que la « criminalité » des gangs demeure peu fréquente et que seul un faible pourcentage des jeunes membres de gangs de rue aboutit à une criminalité sévère et soutenue ».

Néanmoins, la plupart des auteurs s'entendent pour souligner, à l'instar de Garfinkel<sup>11</sup>, qu'un certain niveau de violence est inhérent aux gangs, que ce soit dans les rites de passage ou dans les affrontements avec d'autres regroupements de jeunes, affrontements qui viennent ensuite cimenter l'esprit du groupe (Perrault 2005; Stretesky et Pogrebin 2007). Selon Corriveau (2009, p.118),

le gang de rue apparaît comme un environnement où la violence est banalisée, voire encouragée par les pairs et qu'à cet égard, les gangs de rue se différencient des simples 'bandes d'amis' par exemple (Stretesky et Pogrebin 2007). Nombreuses sont d'ailleurs les recherches qui soulignent que les gangs de rue sont plus enclins à commettre des crimes et délits violents que les jeunes en général, y compris ceux qui y sont épisodiquement associés (Gordon et coll. 2004; Thornberry et coll. 1993; White et Manson 2006).

Ces auteurs prennent toutefois soin de rappeler, à l'instar de Grennan et coll. (2000, p.12) que « [a]s important as violence is in defining a gang, it is not the sole determinant ». Hughes (2005, p.103) va plus loin et considère que « [i]nstead of being the defining characteristics of gangs, crime and violence are shown to be only small part of gang life » (nous soulignons). Perrault (2005, p.58) résume ainsi la situation : « si la criminalité et la délinquance représentent ce qui les distingueraient le plus des autres types de gangs (bandes d'amis,

---

<sup>11</sup> Dans Grennan et coll. (2000, p.11).

compagnons de travail, etc.), on constate, dans les faits, que ce n'est pas si facile de les départager entre eux ».

Toujours est-il qu'au Canada, les organismes officiels tels que Statistique Canada, la GRC, le Ministère de la Sécurité publique, le Service canadien de renseignements criminels et le Service correctionnel du Canada mettent l'emphase sur la criminalité lorsqu'il est question des gangs. Par exemple, en ce qui concerne la position du Service correctionnel du Canada (SCC), Jones et coll. (2004, p.7) mentionnent

[qu'on] adopte une approche différente et [qu'on] tient compte de la relation entre les gangs de rue et les organisations criminelles. Pour le SCC, les gangs et le crime organisé ne sont pas deux notions qui s'excluent mutuellement; elles se distinguent plutôt par la complexité et le degré d'intégration des activités criminelles. En d'autres termes, les activités des gangs et celles du crime organisé diffèrent seulement par leur ampleur et non pas nécessairement par la nature des infractions commises (Service correctionnel du Canada 1996). Les gangs de rue sont donc compris dans la définition que donne le SCC d'une organisation criminelle (nous soulignons).

Or, le *Code criminel canadien* « définit le crime organisé, mais il ne définit pas les types de gangs » (Hemmati 2006, p.23). En effet, le *Code criminel* traite uniquement « d'organisations criminelles » sans y distinguer les « gangs » de ce que l'on nomme le crime organisé traditionnel (motards, mafia, etc.). Comme le constatent à juste titre Jones et coll. (2004, p.6), cet oubli ou cette omission a des répercussions sur la « majorité des ouvrages canadiens sur les gangs », y compris les documents des organismes étatiques tels que le Ministère de la

Justice du Canada ou encore la GRC. En ce sens, nous porterons une attention particulière à cet aspect de la criminalité organisée des gangs dans la représentation médiatique, car nous croyons que les journalistes s'en remettront essentiellement à cette position officielle des organismes étatiques, en particulier les corps policiers, et non au portrait plus nuancé et sociologique de plusieurs « experts universitaires », dont Sanchez-Jankonski (1991), Perrault (2005), White et Mason (2006), qui rappellent la pluralité des comportements des jeunes dans l'univers des gangs (la socialisation, le support, l'être ensemble, le jeu, les comportements illicites, etc.).

### **2.2.3 Les marqueurs identitaires**

Nous avons également regardé la dimension symbolique liée au gang, car de nombreux auteurs ont montré l'importance des symboles pour les membres de gangs (Curry et Decker 1998; Corriveau et Dorais 2006; Mohammed 2007). Mohammed (2007, p.266) considère en ce sens que « l'existence de symboles d'appartenance et de modes de communication plus ou moins perceptibles de l'extérieur (codes vestimentaires, gestuelle élaborée, graffitis, langage...) » constitue un autre critère incontournable lorsqu'il s'agit de définir un gang et ses membres. Il en va de même pour le territoire, qui est l'un, sinon le principal marqueur identitaire des gangs. Le partage des quartiers est à cet égard largement commenté dans la littérature scientifique, même s'il n'y a pas de consensus sur le sujet. Selon Curry et Decker (1998, p.5):

A number of definitions of gangs include *turf*, or gang-identified territory, as a crucial element. There is some controversy about

this feature of gangs, however. Many contemporary gangs do claim some territory as their own, either because it is where the gang began or where most of the members live. However, some gangs, particularly Asian gangs, do not claim turf, but otherwise meet all of the other criteria of a gang. For this reason, most definitions of a gang do not include turf, though most gangs claim turf.

Cependant, force est d'admettre, à l'instar de Ball et Curry (1995, p.230), que le territoire n'en demeure pas moins plus ou moins défini, et qu'il se situe généralement là où la plupart des membres habitent. À cet égard, notons que l'Institut de recherche pour le développement social (IRDS)<sup>12</sup> estime pour sa part qu'un gang possède un territoire en milieu urbain.

#### **2.2.4 La structure organisationnelle**

Un autre des critères que l'on retrouve dans beaucoup de recherche scientifique sur les gangs est celui de la structure organisationnelle. Par exemple, Gardner (1983), Goldstein (1991), Sanchez-Jankowski (1991) et plusieurs autres considèrent que les gangs ont toujours une forme de leadership reconnaissable. Bien que la structure organisationnelle soit un critère établi pour identifier un gang, ce ne sont pas tous les auteurs qui perçoivent le leadership dans un gang de manière unilatérale. Prenons par exemple Sanders (1994) pour qui le « leadership is informal and multiple » (cité dans Grennan et coll. 2000, p.13), Thrasher (1927, p.46), qui y voit un leadership instable (« unreflective internal structure »), alors que d'autres observent une structure plus élaborée comme le

---

<sup>12</sup> Cet Institut fait partie du CJM-IU (Centre jeunesse de Montréal Institut universitaire) et propose, pour sa part, la définition d'Hébert et coll. (1997).

souligne Miller (1974, p.295) pour qui la structure organisationnelle est « identifiable leadership, well-developed lines of authority, and other organizational features »). Un fait demeure, la quasi-totalité des recherches souligne cet aspect plus ou moins organisé des gangs, ce qui les différencie notamment du crime organisé « traditionnel » qui lui aurait une structure organisationnelle très structurée et hiérarchique.

### **2.2.5 Le critère de l'ethnicité**

Enfin, nous ne pouvons passer sous silence la dimension de l'ethnicité qui est omniprésente dans la plupart des recherches sur le sujet. Symons (1999, p.128) résume d'ailleurs ainsi sa revue de littérature sur les recherches en Amérique : « [...] '[r]ace', 'ethnicity' or 'ethnic origin' are among the most important variables singled out for attention in the literature on street gangs, whether in Quebec [...], Canada [...] or the United States [...] ». Il en va de même pour plusieurs organismes officiels dont l'Institut de recherche pour le développement social des jeunes (IRDS) qui considère qu'« [e]n général, les gangs regroupent des personnes de sexe masculin dont plusieurs sont issues des communautés culturelles [...] » (cité dans Guay et Gaumont-Casias 2009, p.16). Le *Canadian Police Survey on Youth Gangs* (2002) évalue pour sa part à 82% le nombre de jeunes membres de gangs provenant des minorités visibles.

Certains pourraient voir là un problème culturel (la violence serait inhérente à certaines cultures). Or, s'il est vrai que tant au Canada, aux États-Unis qu'en

Europe, les gangs de rue se composent majoritairement de jeunes de familles issues de l'immigration, plusieurs chercheurs réfutent cette explication culturelle en montrant que cette surreprésentation est surtout liée aux effets négatifs des discriminations sociale et économique (et non pas culturelle) qui empêchent ces jeunes de se sentir citoyens à part entière et d'être intégrés à leur société d'accueil<sup>13</sup>. D'ailleurs, les taux de chômage beaucoup plus élevés et récurrents chez les nouveaux arrivants sont révélateurs de cette situation difficile pour les immigrants, particulièrement ceux des minorités visibles. Corriveau (2009, p.122) signale à cet égard que partout en Amérique du Nord, le dénominateur commun de la très grande majorité des membres de gangs demeure qu'ils sont des jeunes issus de quartiers défavorisés, peu importe leurs origines. Ce n'est donc pas un hasard si les gangs sont formés de jeunes issus des minorités visibles, ces derniers étant surreprésentés dans les quartiers défavorisés (Dorais et Corriveau, 2009). Dans le cadre de notre analyse médiatique, il sera intéressant d'analyser de quelle façon le journal *La Presse* traite de cette question de l'immigration dans les articles évoquant les gangs. Aurons-nous droit à un portrait nuancé et complet de la situation ? Ou s'y limite-t-on à mettre de l'avant les données factuelles qui présentent les membres de gangs en fonction de leur ethnicité, de leurs activités criminelles et non de leur exclusion socio-économique ? Bref, parmi tous les critères mis de l'avant par les chercheurs, quels sont ceux privilégiés dans la représentation médiatique ?

---

<sup>13</sup> Voir notamment Corriveau et Dorais 2010; Belitz et Valdez 1997; Spergel 1995; Covey, Menard et Franzese 1992; Thrasher 1927.

## **2.2.6 La définition institutionnelle en vigueur à Montréal**

Maintenant que nous avons tracé un portrait général des gangs dans la littérature en général, attardons-nous un peu plus longuement sur la littérature québécoise. À la lecture de ce qui a été écrit au Québec par rapport au phénomène de gang, nous avons rapidement pu constater que plusieurs sources recensées au Québec y font référence à la définition des gangs dans leurs travaux<sup>14</sup>. Cette définition est utilisée par les principaux services policiers du Québec, dont celui de la ville de Montréal (SPVM) et c'est grâce à celle-ci qu'ils parviennent à mettre en évidence des critères pour identifier les membres d'un gang. Guay et Gaumont-Casias (2009, p.17) affirment même qu'« [à] l'heure actuelle, la définition d'un gang de rue du SPVM occupe une place de premier plan dans le paysage québécois ». Cette définition découle en fait d'un document produit par Hamel et coll. en 1997 pour répondre « aux préoccupations du Service de la Police de la Communauté urbaine de Montréal » en matière de gangs de rue (Hébert et coll., 1997, p.11)<sup>15</sup>. Cette « définition opérationnelle » du SPVM vise à permettre à ses agents de reconnaître un gang une fois qu'ils se trouvent sur le « terrain ». Ainsi, selon le SPVM,

un gang de rue est un regroupement plus ou moins structuré d'adolescents ou de jeunes adultes qui privilégient la force de l'intimidation du groupe et la violence pour accomplir des actes criminels dans le but d'obtenir pouvoir et reconnaissance et/ou de contrôler des sphères d'activités lucratives<sup>16</sup> (nous soulignons).

---

<sup>14</sup> On peut penser ici au Centre national de prévention du crime (CNPC), à Dorais et Corriveau (2006), à Guay et Gaumont-Casias (2009), à Perreault et Bibeau (2003) ou encore à Symons (1999).

<sup>15</sup> Il est à noter que Hébert et coll. (1997) ainsi que Hamel et coll. (1998) font référence aux mêmes documents.

<sup>16</sup> Site Internet du SPVM : <http://www.spvm.qc.ca/fr/jeunesse/parent-spvm-gdr.asp> (visité le 2 juin 2010).

Cette définition, bien qu'à visée opérationnelle, laisse une place à l'interprétation, comme en témoignent certaines divergences dans son interprétation. Alors que le SPVM utilise le « et » pour parler d'un regroupement d'adolescents et de jeunes adultes, certaines sources vont plutôt utiliser le « ou » à ce même endroit. Par exemple, Guay et Gaumont-Casias (2009, p.16) vont écrire que le SPVM (2005) parle « d'adolescents et de jeunes adultes » alors que le Centre national de prévention du crime (CNPC) indique qu'il s'agit d'un « regroupement [...] d'adolescents ou de jeunes adultes »<sup>17</sup>. Il en va de même pour la dimension de la violence qui est parfois perçue comme l'unique finalité du gang, alors que pour d'autres, la violence peut et doit être repoussée au second rang<sup>18</sup>. Toujours est-il que le SPVM a cru bon de se doter de six critères afin de déterminer si un groupe doit être considéré comme un gang. Ces caractéristiques sont : 1) une structure organisationnelle; 2) un leadership identifiable; 3) un territoire défini; 4) une association régulière entre plusieurs délinquants juvéniles; 5) un but spécifique; et 6) une implication dans des activités illégales.

---

<sup>17</sup> <http://www.securitepublique.qc.ca/prg/cp/bldngevd/2007-yg-1-fr.asp> (site Internet visité le 4 décembre 2007) - version PDF : 2007-GJ-1.

<sup>18</sup> Par exemple, pour Symons (1999)\* la violence devient la finalité et la recherche de pouvoir, de reconnaissance ou le contrôle d'activités lucratives (tel que souligner par le SPVM) ont simplement disparu des finalités des activités du gang. Ainsi, en retirant l'aspect lucratif des activités du gang, le sens de la définition et la manière de représenter le gang ont complètement changés. Pour leur part, Guay et Gaumont-Casias (2009)\*\* déplacent au second plan la violence en insistant plutôt sur la recherche de pouvoir, de reconnaissance ou de contrôle d'activités lucratives.

\*Symons (1999, p.126) considère que le gang « [...] use the power of group intimidation in order to carry out, on a more or less regular basis, violent criminal acts ».

\*\*Pour Guay et Gaumont-Casias (2009, p.16) un gang est composé d'individus « [...] qui privilégient la force et l'intimidation du groupe pour accomplir des actes criminels, et ce, dans le but d'obtenir pouvoir et reconnaissance ou de contrôler des sphères d'activités lucratives ».

Dès lors, et compte tenu du mandat d'application de la loi des policiers, on note que l'accent est mis sur les activités illégales et sur l'association entre des « délinquants juvéniles ». Et pour infirmer ou confirmer si un jeune est membre d'un gang, le SPVM et le Service de police de l'agglomération de Longueuil s'en remettent à six critères qui sont<sup>19</sup> :

1. Renseignements d'une source fiable (membre du gang, membre d'un gang rival, source de la collectivité, autorités scolaires, commerçants, citoyens);
2. Rapport de surveillance de la police confirmant que la personne entretient des rapports avec des membres reconnus du gang;
3. Aveu de la personne;
- 4. Participation directe ou indirecte de la personne à un crime de gang<sup>20</sup>;**
5. Résultats d'un procès confirmant l'adhésion de la personne à un gang;
6. Marques d'identification au gang, accomplissements de rituels initiatiques, possession d'articles et de symboles propres au gang : tatouages, armes, vêtements, etc. (Guay et Gaumont-Casias 2009, p.17)

Cette opérationnalisation des gangs par le SPVM est importante à saisir, car les médias ont « une dépendance à l'égard des attentes et des définitions des professions concernées », ici les forces de l'ordre (Maigret 2007, p.30). C'est dans cette logique que Surette (1992) évoque ce qu'il nomme le « gatekeeper » et le « partenariat cyclique » entre les médias et les « sources officielles ». Dans le cas de la criminalité, il s'agit spécifiquement d'un partenariat entre les journalistes et les services policiers. Pour sa part, Charaudeau (1997, p.51) va plutôt parler de la notoriété de l'informateur alors que Welch et coll. (1997, p.489)

---

<sup>19</sup> « Il importe de noter que le quatrième critère doit être présent en plus d'au moins deux autres critères pour conclure à une affiliation à un gang de rue » (Guay et Gaumont-Casias 2009, p.17).

<sup>20</sup> Souligné en gras, tel que présenté par les auteurs.

soulignent que les « [...] journalists must rely on institutional resources not only for the purpose of meeting unreasonable deadlines but also to assure the public that the crime news is "officially" confirmed and "validated" by credible sources [...] ».

Pour Sacco (1995, p.144), les policiers sont tout simplement les représentants les plus susceptibles de transmettre leur « voix » aux journalistes lorsqu'il affirme que « [n]ews stories are most useful to news organizations when they are gathered easily from credible sources; for this reason policing agencies have come the principal suppliers of these stories ». Ainsi, tant Sacco (1995), que Welch et coll. (1997) et que McCorkle et Miethe (2002) considèrent qu'en donnant la parole aux policiers, les médias leur permettent de promouvoir leur image et leur vision de la situation.

En 1993, dans leur *Analyse de la couverture du phénomène des gangs par les médias canadiens*, Fasiolo et Leckis (1993) montraient en ce sens que les policiers étaient les sources les plus souvent citées en ce qui concerne le phénomène de gang. À ce sujet, Sacco (1995) affirme que tant et aussi longtemps que les médias puiseront leurs informations auprès du corps policier, une attention particulière sera portée aux crimes dits « de la rue ». Ainsi, il sera intéressant d'examiner de quelles façons les discours policiers ont évolué dans la couverture médiatique malgré le nombre grandissant de recherches québécoises sur le sujet depuis les années 2000. La logique médiatique des

trentes dernières années fait-elle en sorte que c'est la représentation policière des gangs qui prédomine, avec son emphase sur les activités criminelles qui lui sont parfois associées?

# **CHAPITRE 3**

## **MÉTHODOLOGIE**

Dans le présent chapitre, nous traiterons de l'approche méthodologique que nous entendons suivre pour mener à bien cette recherche. Nous discuterons d'abord des avantages et des limites de l'analyse qualitative documentaire. Ensuite, nous survolerons les médias en tant que lieu d'observation empirique. Pour terminer, nous préciserons nos choix d'échantillonnage afin de constituer notre corpus empirique.

### **3.1 Analyse documentaire**

Nous avons choisi de conduire une analyse qualitative documentaire afin de parvenir à illustrer le portrait médiatique des gangs dans la société québécoise entre 1980 et 2010. Comme tous les choix que nous aurons à faire au cours de notre recherche, celui-ci comporte des avantages, mais aussi des limites. Au niveau des avantages, Cellard (1997, p.251) souligne que,

Sur le plan méthodologique, l'analyse documentaire présente [...] quelques avantages non négligeables. Comme l'a fait valoir Kelly (dans Gauthier 1984, p.296-297), il s'agit d'une méthode de collecte de données qui élimine, du moins en partie, l'éventualité d'une influence quelconque, qu'exercerait la présence ou l'intervention du chercheur, de l'ensemble des interactions, événements ou comportements à l'étude, en annulant la possibilité de réaction du sujet à l'opération de mesure.

Quant aux limites de l'analyse qualitative documentaire, elles rejoignent les choix liés à la collecte de données. Effectivement, le choix des mots clés que nous utiliserons pour recueillir nos données aura un impact direct sur notre corpus. Dans le cas de la présente recherche, nous avons fait le choix de concentrer

notre collecte de données sur le terme gang. Comme nous l'avons mentionné dans le chapitre précédent, plusieurs termes peuvent être employés pour représenter ce phénomène. Ces termes peuvent varier selon l'époque, selon les différentes théories ou même selon les caractéristiques qui peuvent leur être attribuées. Les variantes de ce phénomène sont tout aussi différentes qu'il n'y a de mots employés pour s'y référer. D'ailleurs, au Québec les termes *gang* et *bande* peuvent aujourd'hui être utilisés comme synonyme. Par exemple, Fournier et coll. (2003)<sup>21</sup> considèrent les sens des termes gang et bande de manière analogue et le Ministère de la Justice souligne aussi que « [p]lusieurs termes sont employés pour parler des gangs »<sup>22</sup>.

Dans un même ordre d'idée, nous pourrions affirmer qu'en France le terme qui prédomine est celui de bande et non celui de gang. Le titre du chapitre de Mohammed (2007) « Des « bandes d'ici » aux « gangs d'ailleurs » : comment définir et comparer? » est une belle illustration de ce constat. Esterle-Hedibel (2007, p.88) précise d'ailleurs que « [l]e mot « gang » employé en français ne correspond pas à son homonyme anglo-saxon, d'acception beaucoup plus large ». De plus, Perreault et Bibeau (2003, p.9) précisent, dès l'introduction de leur ouvrage, l'utilisation qu'ils font du terme gang. Pour leur part, ils emploient le terme gang selon :

---

<sup>21</sup> Voir note de bas de page (1) p. 150.

<sup>22</sup> Rapport de recherche : « La nature des gangs urbains au Canada et l'utilisation qu'ils font des armes à feu : recension des écrits et enquête auprès de services policiers » (site Internet visité le 4 décembre 2007).

[...] l'usage traditionnel et celui des jeunes d'aujourd'hui qui féminisent le mot « gang », plutôt que celui du dictionnaire qui en fait, en France notamment, un substantif masculin. [...] le mot était déjà en usage au Québec, selon les sociolinguistes (Poirier, 2000), dès les années 1850 en tant que calque de l'anglais *gang* et a traditionnellement servi à désigner un groupe de personnes (« toute la gang ») et même, au sens large, un ensemble d'objets. La connotation péjorative (« le gang comme une bande organisée de malfaiteurs ») héritée des films américains de gangsters qui est passée, sous la forme masculine, dans l'usage des Français de France est donc étrangère au sens courant qu'on associe, au Québec, à « la gang » (note de bas de page 1).

En fait, il nous est possible de constater que non seulement il y a plusieurs termes qui sont empruntés pour faire référence aux gangs, mais comme le souligne aussi Spergel et coll. (1989) « [t]he term gang means many things » (dans Goldstein 1991, p.5).

### **3.2 Les médias comme matériau d'observation**

Puisque notre matériau empirique est tiré de la sphère médiatique, nous voulons d'entrée de jeu souligner la complexité de la recherche dans cet univers. Comme le stipule Maigret (2003, p.29),

La recherche sur les médias est particulièrement sensible aux pressions extrascientifiques parce qu'elle s'exerce dans un domaine où la charge normative est très élevée. Prise dans la tenaille des critiques et des célébrations, de l'imprécation et de l'utopie, elle a manifesté et manifeste encore parfois les traits typiques de l'immaturité scientifique [...].

Maigret rappelle également que l'étude des médias renvoie inévitablement à un matériau en continuel changement. Par leur rôle et leur fonctionnement, les

médias présentent certains obstacles dont nous devons être conscients lorsque nous effectuons une recherche sur ce type de document. Une réflexion de Yin (2003, p.87-88) sur l'analyse documentaire s'applique très bien à notre démarche :

[...] you need to remember that every document was written for some specific purpose and some specific audience other than those of the case study being done. In this sense, the case study investigator is a vicarious observer, and the documentary evidence reflects a communication among parties attempting to achieve some other objectives. By constantly trying to identify these objectives, you are less likely to be misled by documentary evidence and more likely to be correctly critical in interpreting the contents of such evidence.

### **3.3 Élaboration de notre corpus**

Les avancées technologiques ont simplifié la cueillette de donnée dans les articles de journaux. Il est maintenant possible de troquer les microfilms pour des moteurs de recherche accessible via l'Internet. En concentrant notre recherche dans le moteur de recherche *Biblio branché*, nous allons explorer tous les articles parus dans La Presse à partir de 1980 (nous reviendrons sur ce choix ci-dessous). En utilisant la *recherche avancée*, nous pourrons repérer tous les textes où la racine gang apparaîtra<sup>23</sup>. Nous allons cependant exclure certains articles recueillis de cette manière. Par exemple, nous ne prendrons pas en

---

<sup>23</sup> Pour ce faire, nous allons ajouter la *clé* « texte » avant d'y inscrire « gang » et terminer en ajoutant l'*opérateur* « troncature » pour parvenir à la règle suivante : « TEXT=gang\* ».

compte les articles consacrés au gangstérisme (un autre terme qui pourrait être soulevé par la fonction de la troncature<sup>24</sup>). Sans aller dans les détails, puisqu'il ne s'agit pas de l'objet de la présente thèse, non seulement nous rejeterons les articles sur le gangstérisme, mais nous rejeterons aussi ceux sur les gangsters ainsi que ceux sur les gangs de motards. De plus, il est possible que des articles avec le terme gang soient aussi rejetés si le contexte n'a aucun lien avec le phénomène étudié (par exemple, un article qui s'intitulerait : « les Canadiens de Montréal : gang de perdants »).

Une fois que nous avons décidé de concentrer notre recherche sur une analyse documentaire et que nos règles d'exclusion sont claires, nous devons choisir la presse écrite qui composera notre corpus. Notre critère de base pour le choix de la presse est une presse écrite francophone de la province de Québec et plus particulièrement de la région montréalaise. Comme l'ont constaté Fasiolo et Leckie dans leur « Analyse de la couverture du phénomène des gangs par les médias canadiens » de 1993, 19,2 % des articles de journaux qu'ils ont étudiés provenaient de la province de Québec et la totalité de ceux-ci à Montréal. À Montréal, trois quotidiens sont publiés quotidiennement, soit *Le Journal de Montréal*, *La Presse* et *Le Devoir*. Parmi ceux-ci, nous avons arrêté notre choix sur *La Presse*, car ce quotidien se trouve à mi-chemin entre *Le Journal de Montréal* qui est considéré comme étant un tabloïd et « [...] *Le Devoir*, qui s'adresse à une clientèle intellectuelle [...] » (De Bonville 1995, p.65).

---

<sup>24</sup> La fonction de troncature signifie que tous les termes commençant par gang sont retenus, par exemple : gang au pluriel, gang de rue, gang de motard, gangstérisme, etc.

Il nous reste maintenant à déterminer la ligne de temps sur laquelle nous voulons échelonner notre corpus. Notre cueillette d'articles commencera en 1980 et s'étendra jusqu'en 2010. Nous débuterons en 1980, car « les milieux gouvernementaux et universitaires ont commencé à prêter une attention particulière aux gangs vers le milieu des années 1980 ce qui est également le cas des autorités policières au Québec »<sup>25</sup>. Nous échantillonnerons notre corpus aux trois ans pour l'étendue de notre période, soit 1980, 1983, 1986, 1989, 1992, 1995, 1998, 2001, 2004, 2007 et 2010. De cette manière, nous réduirons les tranches de données à analyser tout en évitant de créer de trop grands intervalles entre nos périodes. De plus, nous amorcerons notre analyse le 1<sup>er</sup> janvier d'une année jusqu'à atteindre la saturation de nos données. Par saturation des données, nous entendons « the point at which no new information or themes are observed in the data » (Guest et coll. 2006, p.59). Cependant, nous devons accepter les inconvénients de la méthode de saturation, c'est-à-dire que c'est la saturation de nos données qui détermine si nous continuons ou non l'analyse de nos articles. Cette méthode peut donc faire en sorte que l'on passe à côté d'événements importants, et ce, même dans une période à l'étude.

---

<sup>25</sup> Centre québécois de ressources en promotion de la sécurité et en prévention de la criminalité. *Mieux connaître et agir – Thème : Le phénomène des gangs.* [http://www.crpspc.qc.ca/default.asp?fichier=etat\\_texte\\_synthese\\_06.htm](http://www.crpspc.qc.ca/default.asp?fichier=etat_texte_synthese_06.htm) (site consulté le 22 octobre 2007).

### **3.4 Aperçu quantitatif de notre corpus d'articles**

Voici un aperçu général de la répartition dans le temps de nos 348 articles répertoriés à l'aide de *Biblio branché*. Tout d'abord, il est intéressant de noter que même si notre recherche débutait en 1980, le premier article sur les gangs que nous avons repéré date de février 1989. En d'autres mots, si le phénomène des gangs de rue est étudié depuis le début du siècle par les chercheurs universitaires, principalement étatsuniens, aucun article du journal *La Presse* n'aborde ce phénomène avant 1989. D'ailleurs, selon Blondin (1993), les premiers rapports soulignant « le problème des gangs de rue à Montréal datent de 1986 et de 1989 » (Hébert et coll. 1997, p. 16), une période qui correspond justement à ce que nous avons retrouvé dans les médias montréalais. C'est en 1989 que l'idée de gang comme un groupe plus ou moins organisé de jeunes semble émerger dans le discours médiatique. Nous verrons au prochain chapitre la concordance entre cette apparition du phénomène gang et la deuxième vague d'immigration haïtienne à Montréal.

En tout, nous avons analysé 41 articles entre janvier et juin 1989, la majorité de ceux-ci étant concentrés sur quelques journées<sup>26</sup>. Ce nombre d'articles reste sensiblement constant dans les années 1990 (23 en 1992; 37 en 1995 et 1998)

---

<sup>26</sup> Voici comment cela se dessine, il y a trois articles en février. Sur les treize articles en mars, il en a quatre le 21 et deux le 22 (ce qui totalise, six articles en deux jours). En avril, sur les quatre articles, il y en a deux le 3. En mai, cinq articles sont publiés en deux jours, soit trois le 7 et deux le 8. Finalement en juin, il y a eu dix-sept articles dont quinze sont publiés sous un seul et même dossier intitulé « Les gangs de jeunes : une menace? ». Ces articles sont distribués de la sorte : cinq le 23, trois le 25, quatre le 26 et, pour terminer, trois le 27.

et c'est au début des années 2000 que l'on note une légère augmentation dans le traitement médiatique, ou plutôt, qu'il nous a fallu plus d'articles avant d'atteindre la saturation. Ainsi, ce sont 47 articles que nous avons analysés entre janvier et mars 2001 et 38 en 2004 avant d'atteindre notre saturation des données. Nous avons aussi noté que c'est à partir du milieu des années 2000 que la couverture médiatique des gangs devient une évidence, et cela se traduit par le nombre grandissant d'articles consacrés à cette thématique et aussi à une plus grande variété dans leur contenu. Ce sont donc 83 articles en 2007 et 47 en 2010 que nous avons utilisés. Mais ce sont les changements dans les contenus de ces articles qui nous intéressent plus particulièrement et que nous allons analyser dans cette thèse. Examinons maintenant plus en détail comment nous avons élaboré notre grille d'analyse du contenu des médias.

### **3.5 Le cadre d'analyse**

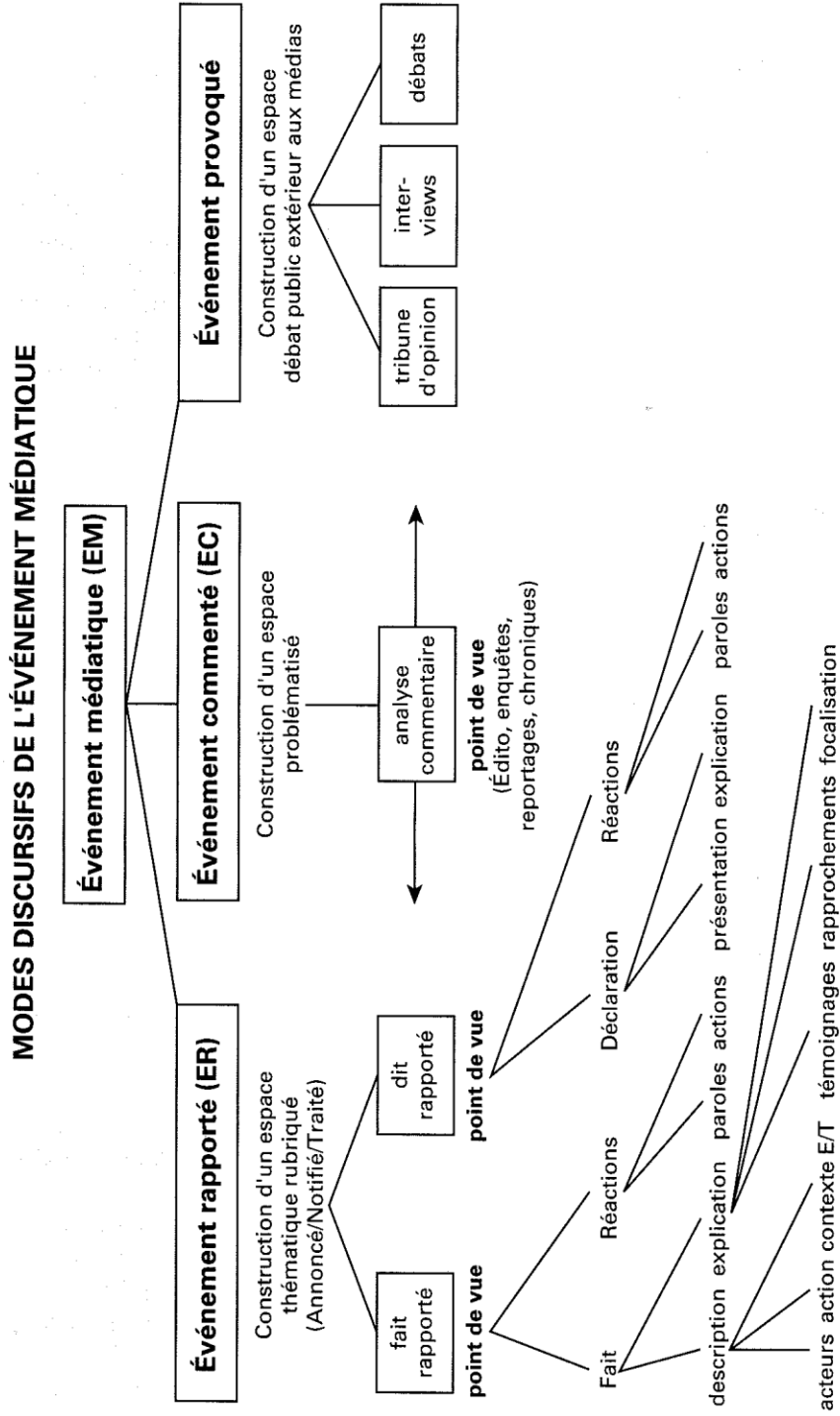
C'est en nous inspirant de la perspective des « modes discursifs »<sup>27</sup> de l'évènement médiatique de Charaudeau (1997, p.105-106) que nous avons établi les balises de notre démarche analytique (notre grille de lecture). À l'instar de Charaudeau (1997), nous avons identifié à l'intérieur de nos données trois types d'évènements, soit l'évènement rapporté (ER), l'évènement commenté (EC) et l'évènement provoqué (EP). Ceux-ci nous aideront à mieux saisir comment a évolué la représentation médiatique du journal La Presse en matière de gangs

---

<sup>27</sup> Par « modes discursifs », Charaudeau (1997, p.138) entend « [...] des procédés qui construisent l'évènement médiatique en nouvelle [...] ».

au cours des 30 dernières années. Pour schématiser notre propos et en faciliter la compréhension, nous reproduisons ici une figure de Charaudeau (1997, p.168) qui permet de bien saisir la complexité du modèle proposé par ce chercheur. Nous tenons toutefois à préciser que pour les besoins de la présente thèse, nous n'irons pas dans les détails de la théorie de Charaudeau (1997), car vouloir tenir compte de chacun des aspects de cette théorie ferait en sorte que notre grille méthodologique serait trop complexe pour ce que nous désirons démontrer à partir de celle-ci. Rappelons que nous souhaitons déterminer dans quel type d'événement nous pouvons qualifier chacun de nos articles, c'est donc pourquoi nous présenterons seulement les grandes lignes du modèle de Charaudeau (1997).

**Figure 1 : Les modes discursifs de l'événement médiatique**



### 3.5.1 L'évènement rapporté (ER)

Débutons avec le premier type d'évènement, l'évènement rapporté. L'auteur définit

l'évènement rapporté [comme] un évènement construit médiatiquement : dans le même instant qu'il est rapporté, se construit une nouvelle, dans un espace thématique rubriqué. Cette nouvelle est l'objet d'un traitement discursif qui est plus ou moins développé sous différentes formes textuelles d'annonce (titre), de notification (brève), de compte rendu (article), etc. (Charaudeau 1997, p.169).

L'évènement rapporté est ainsi constitué de deux composantes : le fait rapporté et le dit rapporté. Charaudeau (1997, p.169) ajoute d'ailleurs « [q]ue l'évènement se présente sous la forme d'un fait ou d'un dit [...] ».

#### 3.5.1.1 *Le fait rapporté*

En ce qui a trait au fait rapporté, il renvoie aux éléments discursifs qui permettent de déterminer les actions, les auteurs ainsi que le contexte spatio-temporel qui composent le fait. Ces éléments peuvent être identifiés en répondant aux questions suivantes : quoi? (pour l'action), qui? (pour les acteurs) où? et quand? (pour le contexte spatio-temporel). Selon Charaudeau (1997, p.171) :

[...], il n'y a pas de récit et donc d'évènement raconté sans que l'on puisse faire des hypothèses sur ce qui a motivé l'action, sur les intentions de l'agent qui l'a mise en œuvre, sur les circonstances qui l'ont rendue possible, sur la logique de l'enchaînement des faits, enfin sur les conséquences à venir. C'est que tout récit se soutient, non pas de la simple logique des faits, mais de sa conceptualisation intentionnelle construite autour de différentes questions [...]. C'est pourquoi dans le cadre de contraintes sont attendues des explications sur le "Pourquoi est-ce ainsi?" (renvoyant à la cause et à la finalité des faits), et

sur le “Comment est-ce possible?” (renvoyant à la faisabilité et à la conséquence, réelle ou imaginée, des faits).

C'est donc par l'un ou l'autre de ces moyens que nous pourrions déterminer s'il s'agit ou non d'un événement rapporté.

### 3.5.1.2 *Le dit rapporté*

Comme le signale Charaudeau (1997), pour saisir cet événement rapporté, le chercheur se doit de mettre en lumière le « dit rapporté » par le journaliste, à savoir les propos tenus par les différents acteurs sociaux impliqués de près ou de loin par la nouvelle. Les propos rapportés peuvent prendre différentes formes, c'est-à-dire être : (1) « cités » (2) « intégrés » (3) « narrativisés » et (4) « évoqués ». À première vue, ces quatre manières de *rapporter* peuvent paraître similaires. Néanmoins, ce n'est pas le cas lorsqu'on s'y attarde plus en détail. De la première à la quatrième méthode, le lien direct avec le discours d'origine est de moins en moins fort (donc moins présent). Par exemple, lorsque le discours d'origine est « cité », le journaliste « [...] est censée le reproduire tel qu'il a été énoncé, avec des marques qui le désignent comme ayant une autonomie dans le dire du locuteur qui rapporte [...] » (Charaudeau 1997, p.181). À l'autre extrême du continuum, lorsque Charaudeau (1997, p.182) mentionne que le discours d'origine peut être « évoqué », le lien avec le discours d'origine est clairement plus subtil. Dans cette optique, l'auteur stipule que « [c]ette façon, qui est souvent configurée par un mot ou un groupe de mots entre guillemets, tirets ou parenthèses, correspond à un “comme tu dis”, “comme il dit”, “comme on dit”, ou

“comme je me plais à dire” ». Quant aux deux autres méthodes, nous pourrions résumer que la méthode « intégrée » reprend à la troisième personne (donc le « il ») le discours d'origine rapporté. Alors que pour la méthode du dit « narrativisé » « [...] le discours d'origine est rapporté de telle sorte qu'il intègre totalement, voire disparaît, dans le dire de celui qui rapporte [...] » (Charaudeau 1997, p.181).

### **3.5.2 L'évènement commenté (EC)**

Dans l'histoire des médias, que ce soit par l'entremise des acteurs médiatiques eux-mêmes ou par les acteurs qui s'intéressent aux médias, il est possible d'affirmer qu'il y a une constante « [...] interrogation sur le rôle social des médias. Elle est souvent posée en termes opposés : “Que doivent fournir les médias, des faits ou des commentateurs? Quel est le rôle premier du journaliste, décrire ou commenter?” » (Charaudeau 1997, p.190). Nous ne répondrons pas à ces questions puisqu'elle nous éloignerait de notre objet de recherche. Toutefois, il nous sera possible d'observer où se situent les médias, du moins en ce qui a trait à la question des « gangs ». Ainsi, nous pourrions observer, au terme de notre recherche, comment les médias rapportent ou commentent les évènements liés à ces regroupements d'individus.

Afin de voir s'il s'agit d'un évènement commenté ou non, Charaudeau (1997, p.191) propose trois composantes qui doivent être mises en œuvre pour pouvoir utiliser l'idée d'un « évènement commenté ». La première composante est la

problématisation. « On peut dire que la problématisation repose sur trois activités mentales : poser un “propos” (le thème dont on parle), l’insérer dans une “proposition” (le questionnement) et apporter des “arguments” (persuader) ». La deuxième composante de l’évènement commenté est l’élucidation, c’est-à-dire « tenter de fournir les raisons pour lesquelles un fait a pu se produire, et ce qu’il signifie » (Charaudeau 1997, p.192). La troisième et dernière composante est l’évaluation. L’évaluation est possible par l’entremise du point de vue que présente le sujet informant. Ce point de vue peut venir « [...] soit en faisant part de sa propre opinion (prise de position dans le débat d'idées), soit en livrant une appréciation subjective (projection de son affect) » (Charaudeau 1997, p.194).

### **3.5.3 L’évènement provoqué (EP)**

Finalement, l’évènement provoqué représente un espace de débat organisé pour la vie sociale. Non seulement il y a un espace de débat,

[m]ais cet espace de débat a besoin d’être organisé. Il l’est par les institutions politiques, par diverses organisations citoyennes et par les médias d’information, organisation récente qui occupe une place non négligeable dans la mesure où elle a étendu (et de plus en plus la technologie aidant) le champ d’atteinte des participants à la vie de la cité, à une citoyenneté qui dépasse le cadre des nations, qui abolit les frontières (Charaudeau 1997, p.195).

Ainsi, suivant Charaudeau, il nous est possible d’affirmer que dans le cadre de l’évènement provoqué, les médias ne se contentent pas de rapporter le discours, ils facilitent l’émergence et le cheminement de débats sociaux. Afin d’être

crédible dans ce type d'évènement, Charaudeau (1997, p.196) énumère certains critères qui doivent être respectés. À savoir,

[I]es paroles convoquées doivent être :

- (1) *extérieures* au média (c'est-à-dire qu'elles n'émanent pas d'un journaliste)
- (2) motivées par le choix d'un *thème d'actualité* (de politique ou de société)
- (3) justifiées par l'*identité* de ceux qui parlent (de notoriété, d'expertise ou de témoignage)
- (4) présentées par un *représentant des médias* (journaliste intervieweur, animateur)
- (5) dans un espace de visibilité approprié (les pages "Tribune" ou "Opinions", dans la presse, des émissions d'interview ou de débat, à la radio ou à la télévision).

Nous avons trouvé à cet égard un passage de Sánchez-Jankowski (1994, p.104) qui illustre bien l'orientation que nous souhaitons faire prendre à la présente thèse. Selon lui,

Les reportages sur les affaires de gang ont néanmoins une fonction fort utile pour les médias comme moyen commode d'attirer l'attention et de fidéliser le public. [...] Mais les producteurs et directeurs de journaux sont aussi conscients des limites de la démarche purement "informative". Ils s'efforcent donc, pour capitaliser sur le désir d'explications complémentaires éveillé au sein du public par les informations factuelles, de proposer des articles dits "de fond", des reportages longs métrages et des documentaires censés traiter de manière plus fouillée les évènements rapportés de manière très succincte dans l'actualité quotidienne. L'objet déclaré de cette seconde démarche, que j'appellerai "explicative", est de fournir une compréhension en profondeur de la nature des gangs (nous soulignons).

Ce dernier considère, d'une part, les médias du point de vue de l'« infotainment » et d'autre part, il adopte une perspective semblable à celle de Charaudeau

(1997) où il distingue quelque chose de l'ordre de « l'évènement rapporté » et de « l'évènement commenté ».

Ce sont donc ces « lunettes théoriques » sur le discours médiatique d'information de Charaudeau (1997) qui nous serviront d'assise pour aborder notre matériau empirique. Par le biais de cette approche, nous sommes convaincus que nous pourrons étayer notre analyse; non seulement aurons-nous une idée de la représentation des « gangs » dans *La Presse* (ce que nous considérerons comme étant le *quoi*), mais pourrons-nous aussi savoir *comment* est représenté ce phénomène social au cours des trente dernières années. Conséquemment, une attention particulière sera dévolue aux « quoi » et aux « comment ». Notre grille de lecture regroupe donc les principales caractéristiques qui composent chacun des trois types d'évènements (voir ANNEXE A).

## **CHAPITRE 4**

### **LA REPRÉSENTATION DES GANGS DANS LE JOURNAL *LA PRESSE***

En guise de rappel, la question qui guide la présente recherche est : comment la presse écrite (re)présente-t-elle le phénomène de gang de 1980 à 2010? Plus spécifiquement, nous chercherons à montrer l'évolution de la couverture médiatique du journal *La Presse* lorsqu'il est question des gangs à Montréal afin de dégager les principaux éléments de cette représentation médiatique et de constater certaines similitudes et différences avec le phénomène tel qu'il est expliqué par les chercheurs. Afin d'analyser notre matériel empirique, c'est-à-dire nos 348 articles, nous nous sommes basée sur les trois modes discursifs des événements médiatiques tels que présentés par Charaudeau (1997), à savoir les événements rapportés (ER), commentés (EC) et provoqués (EP) explicités dans notre méthodologie. Ces trois types d'événements médiatiques ont été analysés conjointement afin de souligner les changements et les continuités dans le traitement du phénomène des gangs au cours des trente dernières années.

Une attention particulière a été portée sur la signification des « dits » au sens de Charaudeau (1997), car ceux-ci nous permettent d'identifier les acteurs clés auprès desquels les journalistes obtiennent des informations privilégiées. À l'instar de ce qu'a constaté Surette (1992) avec son concept de « gatekeeper » et les conclusions de Potvin (2008, p.27) présentées précédemment, nous verrons que les « dits » des journalistes renvoient régulièrement aux propos des policiers dans les médias, « en reproduisant les messages officiels sans 'interférer' ». Les policiers sont en effet considérés comme étant des acteurs notoires dont les « dits » se doivent d'être pris au sérieux et rapportés, ce qui

n'est évidemment pas sans conséquence dans la représentation médiatique qui en découle, le regard des forces de l'ordre étant inévitablement orienté par leur pratique axée sur la délinquance et leurs rapports de force avec les membres de gangs.

Notre analyse s'est déroulée en deux temps. Tout d'abord, nous avons examiné les données de façon historique afin de voir quels ont été les thèmes qui ont émergé entre 1980 et 2010 en matière de représentation médiatique des gangs. C'est à partir de ces thèmes, les rubriques thématiques selon Charaudeau (1997), que nous avons pu ensuite examiner l'évolution de ceux-ci dans le traitement médiatique. Le premier thème abordé est celui de la confusion qui règne dans les médias lorsqu'il s'agit d'expliquer et de définir (1) « qu'est-ce qu'un gang ? » et (2) « qui sont les membres de gangs ? » Nous verrons que plus nous nous rapprochons des années récentes, plus nous voyons apparaître l'association entre les gangs et le crime organisé dit traditionnel (mafia, motards, etc.).

Or, comme le rappellent notamment Fasiolo et Leckis (1993, p.25), « le mot 'gang' est fort et a un certain nombre de connotations péjoratives ». Les médias emploient ce terme sans toutefois chercher à expliquer ce qu'ils entendent par 'gangs', comme si tout le monde savait de quoi il s'agissait. Pourtant, nous avons vu dans la littérature scientifique que plusieurs chercheurs ont montré à quel point il y a des disparités entre les définitions de ce qu'est un gang et de ceux qui

le composent. Pour Fasiolo et Leckis (1993, p.25), l'absence de clarification et de définition claire fait en sorte que « le mot est entouré de mystère, ce qui ne fait que perpétuer l'idée que les gangs sont menaçants ». Qui plus est, le choix d'une définition aura un impact évident sur l'évaluation de l'ampleur du phénomène et sur les réponses que la société doit user pour y faire face. Nous y reviendrons.

La deuxième rubrique thématique étudiée est liée aux indicateurs retenus par les médias pour présenter ce qu'est un membre de gang et un gang. Alors que dans notre deuxième chapitre, nous avons montré la pluralité de ces indicateurs et les nuances qui s'imposent lorsqu'ils sont évoqués, nous verrons que les médias se focalisent essentiellement sur quatre d'entre eux : celui de l'ethnicité, celui du type de membership, celui des marqueurs identitaires et celui des activités illégales des membres. L'une des raisons pour laquelle nous porterons notre attention sur ces indicateurs en particulier est que notre corpus fut très abondant et il nous était impossible de pouvoir aborder l'ensemble des indicateurs soulevés par la littérature scientifique. Nous avons donc décidé de nous attarder aux quatre indicateurs les plus présents dans notre corpus. Ceux-ci s'avèrent en outre les plus révélateurs pour comprendre la représentation médiatique des gangs étant donné leur récurrence et leur pérennité tout au long de notre période historique. Par exemple, nous verrons que les activités illégales des membres de gangs semblent, aux dires des médias, avoir augmenté en intensité et en 'gravité'. De plus, nous verrons que de 1980 à 2010, le lien entre la criminalité

organisée, voire le « crime organisé », et les gangs est de plus en plus évoqué dans les dernières années, comme si le phénomène prenait de l'ampleur et qu'il devenait de plus en plus structuré.

#### **4.1 La question définitionnelle : perpétuelle lacune conceptuelle**

Comme nous l'avons souligné précédemment, l'usage du terme gang varie considérablement selon les intervenants et dans le temps. Notre revue de littérature a en ce sens très bien montré la kyrielle de définitions du terme gang. Pour certains, dont Fournier et coll. (2003) ou encore Dusonchet (2002, note de bas de page 7): « [s]auf indication contraire, les mots ou expressions de gang (s), gang (s) de rue, gang (s) de jeunes, bande (s), bande (s) de jeunes seront [...], considéré comme étant synonymes. » Ces termes sont en effet souvent interchangeables pour bons nombres d'intervenants, dont les médias, ce qui n'aide pas à distinguer de qui et de quoi on parle exactement (regroupement de jeunes qui commettent des délits, jeunes délinquants organisés, jeunes « jouant » aux gangs, etc.). Qui plus est, on note que le terme gang de rue est très peu utilisé dans les médias au tournant des années 1990. En 1989, par exemple, on lui préfère son équivalent anglais « street gang ». Cette tendance se poursuit en 1992, année où le terme « gang de rue » n'apparaît à aucun moment dans la Presse. L'occurrence du terme passe de 7 en 1995 à 19 en 1998, puis à 14 en 2001, à 29 en 2004 pour atteindre un sommet en 2007 avec 141 occurrences pour finir avec 42 en 2010.

Nous nous sommes en effet rapidement rendu compte que le terme gang renvoyait à divers indicateurs tels que le type d'activités illégales, le territoire du gang, l'âge et le genre des participants ou encore à l'ethnicité de ceux-ci. Par exemple, en ce qui concerne les activités illégales, nous pourrions lire: « gangs de voyous », « gangs de délinquants », « gangs criminels » ou même « gangs de trafiquants » (en spécifiant ou non le type de stupéfiant pour lequel ils font le trafic). Pour le territoire, on mentionnera de façon générale le « gang de l'Ouest » ou de façon plus spécifique, le « gang de la rue Pelletier », qui revient à plusieurs reprises en 2007. Pour ce qui est de l'âge, on note dans les médias, comme dans la littérature scientifique l'expression « gangs de jeunes », « bandes de jeunes » ou encore « gangs d'adolescents » (seulement en 1989 pour ce dernier).

À cet égard, il est intéressant de souligner que le contenu des articles des dernières années laisse croire que le membership s'élargit pour faire place à une plus grande variété d'âges dans les gangs. En effet, nous avons constaté qu'à plusieurs reprises les journalistes utilisent des termes comme mineurs, jeunes, adolescents, jeunes adultes ou adultes pour signifier l'âge des participants, termes plutôt flous qui laissent une large place à l'interprétation. Par exemple, dans un même paragraphe, nous pouvons lire à la première phrase, « un réseau de jeunes gens de 18 à 22 ans » (18 février 1989) alors que ce même paragraphe se termine par : « Huit hommes ont été accusés en janvier, dont certain mineurs. Cinq hommes sont détenus à Parthenais dans l'attente de leur

procès [...].Tous faisaient partie d'une bande de jeunes, qui se nommait elle-même "Bélanger" ou encore "Master B." » (18 février 1989 – nous soulignons).

Cette association de « mineurs » avec des groupes d'adultes revient de façon récurrente dans nos articles et laisse croire à une extension du membership. Le lecteur peut aisément finir par croire que le phénomène s'élargit, s'étendant tant chez les moins jeunes que chez les adultes. En voici un exemple révélateur où l'emphase est mise sur l'importance d'intervenir auprès des plus jeunes, ces derniers étant de plus en plus à risque de se tourner vers les gangs. « Gangs de rue : la prévention commence à la maternelle », titre le journal du 31 janvier 2007 (A12), dans nous pouvons y lire que

[I]a culture du gang de rue est à ce point enracinée dans certains quartiers de Montréal que la prévention commence maintenant dès la maternelle. [En effet] Le phénomène est à ce point répandu que des signes d'appartenance sont visibles jusqu'à la petite école, a ajouté Harry Delva, travailleur communautaire à la Maison d'Haïti, de Montréal. Il arrive de voir des jeunes de 4, 5 ou 6 ans arborer les couleurs rouge ou bleu à l'école, a-t-il déclaré, symbole des Crisps ou des Bloods. " Ils ne sont pas membres eux-mêmes, mais leurs parents ou autres membres de la famille le sont et ils sont conscients de la signification " (nous soulignons).

En affirmant que des enfants d'âge préscolaire abordent les couleurs de gang et en comprennent la signification, il est signalé en même temps que le phénomène risque de devenir hors de contrôle et d'engloutir les enfants si la société n'intervient pas rapidement. Dans l'un des dossiers sur les gangs, on

mentionnera que le journal offre une vitrine aux jeunes : « Les 14-18 parlent »<sup>28</sup> ou encore des informations du type, les « *Pocos Pero Locos* »<sup>29</sup> (traduction libre : « Peu nombreux, mais fous »), qui regroupent des membres de 14 à 17 ans ainsi que les « *Weekend Warriors* »<sup>30</sup> âgés de 12-14 ans. Il y a aussi des membres de gang qui sont, à l'opposé, beaucoup plus vieux. Par exemple, dans un même article<sup>31</sup> il est question d'individus de 22 et 23 ans, allant même jusqu'à 35 ans.

Maintenant que nous avons survolé la dimension générationnelle, tel que l'entend Mohammed (2007), attardons-nous plus longuement à la confusion de la conception même du terme gang, car cette lacune conceptuelle a un impact sur notre compréhension du phénomène. En effet, « non seulement les lacunes observées ne permettent pas d'avoir une idée exacte de l'étendue du phénomène des gangs et de sa progression au fil des années, mais elles posent de sérieux problèmes sur les plans de la prévention, de l'intervention et de la recherche (Parks 1995; Spergel 1992 et 1995) » (Hébert et coll. 1997, p.35). Dans les prochaines pages, nous pourrons ainsi voir comment se dessine cette confusion conceptuelle dans *La Presse* et quelles en seront ensuite les conséquences.

---

<sup>28</sup> Titre de l'article du 21 mars 1989 (A1, A10).

<sup>29</sup> Dans l'article du 16 mars 1989 (A1).

<sup>30</sup> Article du 6 mars 1989 (A1).

<sup>31</sup> 3 février 1995 (A9).

Tout comme nous l'avons présenté dans notre deuxième chapitre, une certaine confusion règne lorsque vient le temps de présenter un gang et ses membres dans *La Presse*. Cela semble en partie lié au fait que les policiers eux-mêmes, des intervenants de choix pour les journalistes en matière de gangs, semblent hésiter quand vient le temps de décrire ce sur quoi ils travaillent. Voici ce qu'on peut lire sur le sujet en 1989 : « [c]e n'est pas évident de combattre un adversaire aussi abstrait que le 'phénomène des gangs' lorsqu'on connaît si peu de choses de lui. De nombreuses personnes interrogées au cours des dernières semaines ont humblement admis se sentir dépassées » (23 juin 1989, A7 – nous soulignons). Ce sentiment de confusion, présent en 1989, est encore bien perceptible en 2010, notamment lors des événements entourant l'affaire Villanueva, cette affaire où un jeune hondurien de 18 ans a été tué lors d'une intervention policière dans le parc Henri-Bourassa. Appelée à témoigner lors de la commission d'enquête qui a suivi, la collègue du policier ayant tiré sur le jeune homme fait part « [d'] une réflexion pour le moins étonnante sur le manque de clarté de la définition associée à un membre d'un gang de rue » en précisant qu'« [à] l'époque, on ne savait pas vraiment c'était quoi un membre de gang de rue ». Le journaliste rapporte les propos de la policière lorsqu'elle affirme : « Ce que j'ai retenu de ça, c'est comment il est difficile de définir un membre de gang de rue » (3 février 2010, A6 – nous soulignons). Ces propos de la policière concordent avec la confusion qui règne au sein du SPVM en matière de définition des gangs et leurs membres. S'il existe des documents informatifs sur les gangs produits par la police – un rapide coup d'œil sur leur site Internet le

confirme – il ne faut pas non plus oublier, comme le mentionne le directeur adjoint et chef du service des enquêtes spécialisées au SPVM Jacques Robinette, le rappelle : « On donne des outils aux policiers, a-t-il dit. On n'a pas la prétention de former 4500 experts policiers. D'ailleurs, les experts eux-mêmes ne s'entendent pas sur ce qu'est un gang de rue » (17 février 2010, A6). Ce malaise face à ce phénomène « labile des gangs » est, nous l'avons montré, perceptible tant chez les chercheurs que chez les intervenants (Cauchie et Corriveau, article soumis).

Un autre constat qui émane de notre analyse est celui du besoin de catégoriser les gangs, prenant de l'importance dans les médias dans les années 2000. En voici un bon exemple. En 2010, on peut lire que les gangs de rue sont « [s]urtout spécialisés dans le trafic de stupéfiants et l'exploitation sexuelle [et qu'ils] se divisent aujourd'hui en trois catégories : les bandes de jeunes, les groupes émergents, qui n'ont pas encore fait leur nid dans la criminalité et qui sont donc plus insaisissables pour les policiers, et le noyau dur » (17 février 2010, A6). Nous reviendrons sur le détail de ces types d'activités plus tard, mais pour l'instant attardons-nous à cette catégorisation des policiers. Selon les forces de l'ordre, il y aurait ni plus ni moins que trois types de gangs, les bandes de jeunes, les groupes émergents et le noyau dur, sans pour autant en spécifier les contours. Alors que les deux premiers regroupements (soit les bandes de jeunes et les groupes émergents) ne seraient pas dans la mire des policiers, les membres du 'noyau dur' eux intéresseraient particulièrement les corps policiers,

car ils auraient des liens étroits avec le crime organisé. « Selon [le directeur adjoint et chef du service des enquêtes spécialisées au SPVM, Jacques Robinette], les couleurs des gangs de rue ont aujourd'hui moins d'importance que les affiliations entre les groupes criminels. "Des gens ont assez d'influence aujourd'hui pour avoir des contacts avec des motards et des mafieux", a admis le directeur adjoint » (17 février 2010, A6).

Certes, nous avons pu constater ce type de rapprochement avec les organisations criminelles auparavant, mais c'était, comme en 1989, pour souligner que « les groupes de jeunes aux activités délinquantes non préméditées et sans suite sont en voie de disparition. Déjà la majorité de ceux que la police identifiait naguère comme 'gangs', n'existe même plus » (23 juin 1989, A1). Selon ce que nous avons pu lire : « Mais il y a les autres qui grossissent, s'organisent et adoptent peu à peu un modèle d'organisation semblable à celui du crime organisé, mais à plus petite échelle. Leurs activités sont articulées autour d'un noyau dur de quelques chefs, obéis au doigt et à l'œil par une cour de jeunes délinquants assignés à des rôles limités et tenus dans l'ignorance de l'ensemble des activités du gang » (23 juin 1989, A1). Le journaliste termine cet article en précisant que ces gangs « sont encore relativement peu organisés. Mais demain, s'ils ne sont pas stoppés, ils deviendront incontrôlables » (23 juin 1989, A1). On voit bien ici que le journaliste laisse planer l'idée que si l'on ne fait rien, les jeunes délinquants d'aujourd'hui

deviendront des membres du crime organisé de demain et que le phénomène est de plus en plus menaçant.

Ce rapprochement avec le crime organisé s'est présenté à plus d'une reprise dans notre matériau tout au long des trente années à l'étude. En 1992, il est possible de lire par exemple que « la pègre blanche, dominée par la mafia italienne et les groupes de motards, cède ostensiblement le pas aux gangs 'de toutes les couleurs' depuis dix ans » (22 février 1992 – nous soulignons), soit depuis le début des années 1980. En 1998, un sergent de police tente par exemple de présenter la différence entre guerre de motard et lutte de gang.

Selon le sergent Ouellette, membre de l'escouade Carcajou, les pays scandinaves ont vécu une guerre de motards, tandis qu'ici nous faisons face à une lutte de gangs. « La différence, explique-t-il, est qu'une guerre de motards c'est réellement deux groupes qui s'affrontent, comme ce fut le cas ici en 1970 et en 1980 avec les Hells et Outlaws; et bientôt nous allons avoir une autre guerre entre les Hells et les Bandidos. Depuis trois ans, c'est une guerre de gangs que nous avons : les Hells d'un côté contre les autres, c'est-à-dire des trafiquants indépendants associés avec les Rock Machine et les Dark Circle » (11 mars 1998, A11).

Encore une fois, nous voyons bien ici la difficulté pour le policier de faire une distinction claire entre les deux phénomènes. La loi sur le gangstérisme, adoptée en 1997, est un autre bel exemple, rapporté dans les médias, qui montre le rapprochement entre ces phénomènes. Mise en place pour lutter contre les groupes de motard au début des années 2000, cette loi a finalement été appliquée aux gangs de rue en 2007 avec le gang de la rue Pelletier : « Ce procès très médiatisé, est le premier au Canada dans lequel des présumés

membres de gangs de rue » ont été condamnés pour gangstérisme pouvons-nous lire les 24, 25 et 26 janvier 2007. D'ailleurs selon les dires du sous-commissaire du Service correctionnel du Canada de l'époque, Ross Toller, « on assiste actuellement à l'avènement de la deuxième génération des membres de ces gangs [...]. Si bien que les gangs de rue ont dépassé les groupes traditionnels comme la mafia et les motards parmi la population carcérale » (8 février 2007, A11). À cet égard, nous pourrions être porté à croire que ces groupes traditionnels semblent « préférés » aux gangs par les agents du milieu correctionnel comme on peut le lire ici : « "On peut bien dire ce qu'on veut des Hells Angels et des motards, eux, au moins, ils ont un code de conduite" » (3 février 2007, A9). Nous pourrions associer ce manque de discipline avec ce que nous avons pu lire dans la littérature sur les gangs lorsque les chercheurs évoquent le peu de structure comme caractéristique de ce regroupement. Qu'il y ait ou non un lien avec la structure organisationnelle des gangs, il est évident que quelque chose s'est produit pour que ces groupes soient maintenant considérés au même titre que les groupes du crime organisé, aussi imprévisibles soient-ils.

Les rapprochements entre les gangs et différents regroupements vont plus loin, comme en 2007 lorsqu'il est écrit que « Georges W. Knox, directeur du *National Gang Crime Research Center* aux États-Unis, a récemment fait un parallèle entre la culture Web des gangs de rue et celle d'Al-Qaeda. Les terroristes,

comme les membres de gangs, exhibent fièrement leurs crimes en ligne » (6 mars 2007, A2).

En plus de lier implicitement les gangs à d'autres groupes criminels organisés, le contenu des articles laisse souvent planer l'idée selon laquelle les gangs sont violents, imprévisibles, dangereux et très actifs sur le territoire de Montréal. En voici un bel exemple :

[...] les activités des gangs de rues ne sont pas forcément toujours guidées par des avantages purement financiers ou matériels. Un gang de rue qui commettrait des actes violents à des fins gratuites, par exemple lors de fusillades au volant, lors de tirs échangés avec des membres d'un autre groupe ou simplement à l'occasion d'une erreur sur la personne, comme ce fut le cas encore tout récemment à Montréal, peut ainsi échapper à la définition actuelle d'organisation criminelle (Propos du député de Hochelaga et porte-parole du Bloc Québécois en matière de justice; 16 février 2007, A17 – nous soulignons).

L'idée de la dramatisation soulevée dans notre premier chapitre semble bien s'appliquer ici. La citation qui suit reflète en effet ce que McCorkle et Miethe (2002, p. 90) ont évoqué dans leurs travaux, à savoir que ce qui est « [...] more likely to appear in the morning paper or evening broadcast are crimes involving multiples victims, and random acts of violence and victimization that are particularly cruel. [...] events are also more likely to be included as news if they can be situated in some broader or "theme" ». Dans l'extrait précédent, le thème étant les gangs.

Revenons à cette question définitionnelle où les journalistes tendent à rapprocher le concept de gangs avec celui des groupes criminalisés traditionnels. Dès notre première période d'analyse, dans un dossier spécial consacré aux gangs qui s'intitule : « Les gangs de jeunes : une menace? », les journalistes tentent plutôt de distinguer les gangs des skinheads.

Ainsi, bien que les skinheads au crâne rasé ou les Fresh italophones et francophones blancs, reconnaissables à leur blouson d'équipes sportives et leurs espadrilles de cuir, aient démontré à maintes reprises qu'ils peuvent être très violents, leur regroupement n'emprunte pas du tout le modèle d'un gang.

Ces jeunes n'ont en commun qu'un code vestimentaire assimilable à une mode et ne se tiennent en bandes que pour satisfaire le besoin naturel des adolescents de briser leur isolement. Quant aux délits qu'on leur reproche, ils ne sont pas « dirigés » mais plutôt liés à une vague idéologie raciale ou à un besoin passager d'argent, qu'ils comblent par le vol à la tire ou l'extorsion dans les cours d'école et de polyvalentes.

Ce genre de violence ne peut pas être comparée à celle de bandes spécialisées dans la prostitution, le vol et le recel, le trafic de stupéfiants ou le racket de protection. Et ce sont ces gangs-là que La Presse a traqués au cours d'une enquête qui a duré près de deux mois » (23 juin 1989, A1 – nous soulignons).

Dans cet extrait, le journaliste considère les skinheads, les « Fresh italophones » et les francophones blancs comme des groupes distincts des gangs, qui eux sont beaucoup plus problématiques. Or, dans le même dossier spécial, au moins quatre autres articles de cette série sont entièrement consacrés aux skinheads. Bien que les skinheads soient composés de « blancs », tout comme les groupes que les journalistes qualifient de gangs, nous pouvons y déceler une référence à l'*Autre*. Est-ce une coïncidence? Voici un extrait, relevé du même dossier spécial, où trois types de gangs sont présentés et où l'on met de l'avant le fait

que les membres qui les composent « soient d'ailleurs », des immigrants, des « *Autres étrangers* » :

Ce sont des groupes comme Dynamite, The Family et le plus célèbre de tous, Master B, formés de jeunes Haïtiens occupant des territoires assez mal définis dans les quartiers centre-nord de Montréal, à Anjou, à Montréal-Nord et Saint-Léonard.

Les gangs structurés, ce sont aussi les jeunes trafiquants de drogue jamaïcains des quartiers Côte-des-Neiges et Notre-Dame-de-Grâce, dirigés et «approvisionnés» selon un modèle de gangs d'outre frontière.

Ce sont enfin des gangs avec ou sans nom, à peine structurés, sans véritable chef, non «spécialisé», comme le groupe haïtien Public Enemy, les Los Latinos et les gangs de jeunes Asiatiques qui grouillent dans l'ouest et le sud-ouest de Montréal (23 juin 1989, A1 – nous soulignons).

Passons maintenant à ce qui semble être une constante tout au long de notre période à l'étude dans la couverture des gangs : les références récurrentes à la nationalité ou l'ethnicité des membres de gangs.

#### **4.2 La question de l'ethnicité : création d'un « fossé ethnique »**

À la lecture de nos articles, nous avons rapidement pu nous rendre compte que l'ethnicité est un thème répandu et récurrent dès 1989, constat fait également par Symons (1999) lorsqu'il étudie la littérature scientifique sur les gangs. Dans notre corpus, il devient rapidement évident que les références des journalistes à la communauté haïtienne lorsqu'il est question de gangs sont monnaie courante, soulevant du même coup leur origine étrangère, leur ethnicité. À cet égard, il est important de contextualiser l'immigration haïtienne à Montréal au milieu des

années 1980. D'entrée de jeu, il faut rappeler que non seulement les Haïtiens, « [...] ont constitué le groupe d'immigrants le plus important à arriver au Québec » (Gabriel 2009, p.6), mais « que [c]'est principalement dans la région métropolitaine de Montréal que s'est fixée la population haïtienne venant au Québec » (Bernèche 1983, p. 296). Par conséquent, cette arrivée massive des Haïtiens ne s'est pas faite sans quelques heurts.

Tout d'abord, mentionnons qu'il y a eu deux vagues d'immigration haïtienne au Québec. La première regroupait des élites d'Haïti et ceux-ci se sont rapidement adaptés à la langue et au marché du travail de leur terre d'accueil, sans compter qu'ils partagent aussi la religion catholique et qu'ils sont arrivés dans la période prospère que furent les *Trente Glorieuses*. La deuxième vague d'immigration débute pour sa part à partir de la deuxième moitié des années 1970, années caractérisées entre autres par deux crises économiques (1973 et 1979). Alors que la première vague d'immigration peut être qualifiée de « relation harmonieuse » (Gabriel 2009, p.6), il n'en sera pas de même avec la deuxième vague où l'image des immigrants haïtiens se détériore considérablement dans la société d'accueil. Contrairement aux immigrants d'élite de la première vague, la seconde est plutôt caractérisée par des gens moins spécialisés, souvent d'une classe sociale plus pauvre et fuyant la répression politique du régime Duvalier.

C'est donc dans un climat socioéconomique difficile, compliquant ainsi l'entrée sur le marché du travail des nouveaux arrivants, que de nombreux Haïtiens débarquent au Québec, essentiellement à Montréal. Des problèmes d'intégration ont d'ailleurs émergé très rapidement. Gabriel (2009, p.7) résume ainsi la situation :

[à] partir des années 1980, les problèmes sont identifiés plus clairement : "les retards scolaires et la nécessité d'apprentissage de la langue française et les problèmes de sécurité" (Lyonel Icart, 2006). En d'autres termes, la situation des Haïtiens devient très compliquée. La présence des Haïtiens et Haïtiennes est perçue comme un problème social (nous soulignons).

Selon Gabriel (2009, p.8), il s'agit donc là du moment où s'est installée une « racialisation de la communauté haïtienne », que nous associerons à une appréhension de la communauté québécoise face à l'*Autre*, tel que présentée par Potvin (2008). En créant cette vision d'une entité extérieure à nous, nous engendrons automatiquement une barrière entre cet *Autre* et *Nous*. Cette perception de l'*Autre* est rarement positive, car la distance qui se crée entre les deux ne peut faire autrement que de créer un « fossé ethnique ». Pour faire un lien direct entre cet *Autre* et notre sujet de recherche, l'auteur affirme « [qu']à Montréal, ce phénomène [faisant ici référence au gang de rue] est ethnicisé, qui dit jeunes haïtiens (et jeunes noirs en général) et géographiquement localisés, Montréal Nord » (Gabriel 2009, p.16).

Cette forte association gang-Haïtien va beaucoup plus loin que la simple crainte à l'égard de cette communauté immigrante. En effet, nous avons pu constater que c'est la référence à l'étranger qui est récurrente dans les médias. Bien que ce soit majoritairement les Haïtiens qui prédominent dans le discours médiatique, nous retrouvons également, comme nous l'avons vu dans le long extrait présenté précédemment, quelques références à des immigrants d'origine jamaïcaine, latino-américaines ou encore d'immigrants venus d'Asie. Cette tendance s'intensifie tout au long de notre étude. À partir des années 2000, par exemple, il est possible de voir apparaître dans ces étrangers liés aux gangs de rue, des gens de nationalité arabe, congolaise, hondurienne et autres. Bref, immigration et gang sont associés dans bon nombre de *faits* médiatiques.

À cet égard, il est intéressant de souligner que si l'ethnicité des membres de gangs est constamment rappelée par les journalistes, les questions plus fondamentales liées au racisme, à l'intégration des immigrations et à l'exclusion socioéconomique sont rarement abordées, à l'exception de quelques événements commentés et provoqués. Les journalistes semblent s'en tenir aux *faits*, sans chercher à expliquer plus en profondeur ce qui fait en sorte que ces jeunes immigrants soient surreprésentés dans les gangs, contrairement à ce que nous avons vu dans notre revue de littérature. Par exemple, la question de l'isolement social et de la discrimination que subissent les jeunes immigrants qui les incitent à se regrouper entre eux et à trouver des moyens (parfois illégaux) de s'en sortir n'est quasiment jamais abordée.

Perreault et Bibeau (2003) ont à cet égard souligné les besoins d'identifications liés à l'adhésion à un gang pour les jeunes issus des communautés culturelles de Montréal. Selon cette théorie, les jeunes immigrants<sup>32</sup> se regroupent entre eux afin de réagir au fossé générationnel et culturel qui se creuse entre eux et leur famille. Perreault et Bibeau (2003) évoquent ainsi une « double personnalité » chez ces jeunes qui leur permettent de répondre aux situations parentales et sociales, mais dans un rapport à l'autorité distinct. La manière de réagir et d'interagir de ces jeunes n'est guère surprenante considérant leur contexte. D'ailleurs, voici l'un des événements commentés de 1989 dans *La Presse* où le journaliste propose des explications à l'égard de cette problématique.

Il ne serait pas étonnant que des jeunes de familles arrivées récemment soient encore marqués par l'héritage de la violence engendrée par la misère dans leur pays d'origine. Il serait encore moins étonnant que certains jeunes, surtout issus de minorités visibles, expriment maladroitement de la colère quant au racisme de notre société, quant à l'absence de perspectives qu'elle leur offre : on a pu, par exemple, observer ce phénomène chez les jeunes Noirs anglophones, doublement minoritaires » (22 mars 1989, p. B2 – nous soulignons pour pointer la notion langagière qui a ici été prise en compte afin d'accentuer ce « fossé » entre le *Nous* et l'*Autre*).

Au début des années 2000, les médias semblent vouloir mettre de l'avant ce que nous appellerons un « métissage ethnique ». Nous avons d'ailleurs pu identifier un *dit explicatif* où l'intervenant présente un jeune comme étant « l'Haïtien blanc ».

---

<sup>32</sup> Jeunes immigrants ou de famille immigrante, car plusieurs de ces jeunes sont de deuxième génération ce qui veut dire qu'ils sont eux-mêmes nés au Québec.

C'était à l'époque de l'affaire Benjamin Roy, un jeune de 18 ans qui a été reconnu coupable d'une vingtaine d'accusations de menaces, d'extorsion et de voie de fait. "Le soir qui a suivi le quatrième suicide, on a fait une grosse rencontre à la Maison de jeunes", se rappelle le travailleur social, "et 35 des adolescents présents ont confié qu'ils avaient été taxés par Benjamin Roy, qu'on appelait l'Haïtien blanc. Je les ai incités à porter plainte à la police, et 12 d'entre eux l'ont fait" (17 janvier 2001, B1).

Il s'agit ici de la seule et unique mention à ce métissage « Haïtien blanc », mais le choix de cette expression nous apparaît intéressant, car elle veut rappeler l'affiliation avec les Haïtiens. Le dénommé « l'Haïtien Blanc » donne l'impression qu'il perd sa filiation au *Nous*.

Ce n'est qu'à partir de 2007 que deux articles soulignent au passage que les « Québécois de souche » peuvent faire partie intégrante d'un gang, autre que les gangs de motards, en prenant soin évidemment ici de rappeler que les immigrants sont toujours au cœur de cette problématique sociale. Ainsi, le 31 mars 2007 (A18) on peut lire que sur « [l]a longue liste des accusés montrent que les gangs de rue sont aujourd'hui formés de " Québécois de souche " et de gens d'origines ethniques diverses ». Et le 12 février 2010 (A4) que :

Selon plusieurs élèves interrogés sur place, un conflit de nature raciale pourrait être à l'origine cette escalade de violence. "Il y a une petite guerre à l'école Saint-Maxime entre les Québécois de souche et ceux d'origine arabe. Les semaines qui viennent seront dangereuses. La tension monte, il va y avoir de la grosse marde », a résumé un jeune qui n'a pas voulu s'identifier. [Il est aussi précisé par un autre jeune que] C'est avant tout un conflit entre des gangs de rue (nous soulignons).

Ces deux exemples constituent à notre avis des exceptions qui semblent confirmer une règle non démentie depuis 1989. Voici un extrait de ce que l'on retrouve généralement dans nos articles :

Il y avait une gang de Noirs, une gang de Grecs, une gang de Latino-Américains, une gang de Libanais”, raconte-t-il. “Presque tous les jours, il y avait des batailles entre ces gangs-là. Ça se passait à la cafétéria, à la sortie de l'école, dans un parc du quartier ou à l'aréna. Il n'y avait pas de gang de Québécois francophones : ils n'étaient pas assez nombreux (21 mars 1989, A1 – nous soulignons).

À cet égard, il faut souligner que dans les années 1990, les « blancs » étaient surtout associés à la mafia et aux motards, alors que les gangs étaient, aux dires des journalistes, « de toutes les couleurs » (22 février 1992, A14).

Un autre changement que nous avons constaté en ce qui a trait au traitement médiatique entourant l'ethnicité et les gangs tient au vocabulaire utilisé. Alors qu'au début de notre période à l'étude, particulièrement en 1989, les immigrants membres de gangs sont souvent identifiés comme de nouveaux arrivants, à partir de 2007 plusieurs d'entre eux sont plutôt dépeints comme des immigrants qui risquent l'expulsion vers leur pays d'origine en raison de leur affiliation à un gang. Cette idée d'expulsion constitue la dernière étape des « mécanismes racisants » selon les critères de Potvin (2008)<sup>33</sup> et renvoie aux « désir d'expulser l'Autre ». L'Autre, immigrant membre de gang, est à ce point dangereux et étranger, qu'il faut s'en débarrasser. L'affaire Villanueva, qui a retenu l'attention médiatique pendant plusieurs mois en est un exemple probant. À la suite de

---

<sup>33</sup> Voir ANNEXE B.

cette affaire, le grand frère de la victime, Dany Villanueva « pourrait être renvoyé dans son pays d'origine pour cause de “grande criminalité” » (28 janvier 2010, A8). Nous reviendrons sur cette question de la « grande criminalité » dans un instant.

En somme, à l’instar des conclusions de Potvin (2008) sur le traitement médiatique des minorités présentées dans notre premier chapitre, nos données montrent que lorsqu’il est question de gangs comme problème social, la question de l’ethnicité revient presque systématiquement. En ce sens, nous estimons que la représentation médiatique des gangs entretient la dichotomie du *Nous* et de l’*Autre*, l’immigrant est constamment présenté de façon négative.

Nous tenons toutefois à présenter un des rares articles où le journaliste nous souligne une situation positive d’un immigrant qui a déjà été membre d’un gang et qui « s’en est sorti ». Voici l’extrait en question : « Des gangs de rue aux rings de boxe, Ali Nestor est devenu la bouée des jeunes Haïtiens paumés de Montréal [...] ». Dans cet article, non seulement cet individu a su se sortir d’un gang de rue, mais en plus, il fait profiter de son expérience aux autres jeunes qui pourraient être tentés par les gangs. L’idée que Charles Ali Nestor soit maintenant devenu un modèle pour les jeunes Haïtiens est très positive. Cependant, un cynique pourrait y voir là le message selon lequel si celui-ci a réussi, pourquoi les *Autres* n’y arrivent pas, mettant encore une fois les questions d’intégration et de discrimination de côté.

### **4.3 Les activités illégales : toujours plus « graves »**

Tout comme plusieurs auteurs scientifiques, nous avons pu constater que les activités criminelles sont inhérentes au traitement médiatique des gangs. En effet, il n'a pas été difficile de faire un tel constat considérant que cet indicateur était omniprésent dans notre matériau et qu'il constitue la pierre angulaire permettant aux policiers de déterminer l'affiliation d'un individu à un gang. Pour le SPCUM, par exemple, rappelons que leur définition d'un gang stipule que « des actes criminels [sont accomplis] dans le but d'obtenir pouvoir et reconnaissance et/ou de contrôler des sphères d'activités lucratives »<sup>34</sup>.

Selon les dires d'un journaliste, nous ne devrions pas être surpris d'une telle référence à la criminalité et à la violence, car « [...] il faut rappeler que la violence a toujours existé dans les grandes villes, notamment chez les adolescents. Ceux qui ont vécu à Montréal il y a trente ou quarante ans se souviendront que les affrontements entre différents groupes - français, anglais, juifs ou italiens - étaient fréquents » (22 mars 1989, B2). Ce qui nous intéresse ici c'est donc la forme médiatique que prend la violence, la délinquance et la criminalité des gangs afin de voir si (et comment) celles-ci ont changé à travers le temps. Ce questionnement, il se retrouve d'ailleurs dès 1989 dans un éditorial où l'auteur s'inquiète de l'évolution du phénomène :

---

<sup>34</sup> Site Internet du SPVM : <http://www.spvm.qc.ca/fr/jeunesse/parent-spvm-gdr.asp> (visité le 2 juin 2010).

[O]n a franchi une étape avec l'utilisation d'armes blanches et le glissement d'une agressivité normale vers une criminalité qui dépasse les comportements délinquants. Dans un premier temps, il faudra songer à des mesures précises, comme l'interdiction du port du couteau, qui permettra de limiter les excès et les accidents.

Mais on ne touche pas au fond du problème. Qu'est-ce qui a changé depuis 20 ans pour expliquer ces nouvelles formes de délinquance juvénile? (22 mars 1989, B2 – nous soulignons).

Cette idée qu'un changement s'est opéré dans la violence et les comportements criminels entourant l'univers des gangs apparaît clairement à plusieurs reprises dans notre matériel empirique. En 1989, on lira par exemple que : « [i]l y a à peine dix ans, on ne retrouvait pas ce genre de criminalité » (21 mars 1989, A1). Quelques temps après, on apprenait que « les groupes de jeunes aux activités délinquantes non préméditées et sans suite, sont en voie de disparition. Déjà la majorité de ceux que la police identifiait naguère comme «gangs», n'existe même plus » (23 juin 1989, A1). En 2001, les journalistes rapportent les propos suivant du SPCUM (aujourd'hui le SPVM) selon lesquels : « On ne veut plus traiter le membre d'un gang de rue comme le petit voleur à l'étalage » (17 mars 2001, A21 – nous soulignons).

Or, en 2004, le journaliste signale que « Les nouveaux postes de quartier mettront en outre l'accent sur la " petite criminalité ", celle qui touche directement les citoyens: gangs de jeunes, graffitis, errance, prostitution, vente de stupéfiants dans la rue et incivilité générale » (19 janvier 2004, A3). D'une part, le journaliste ne fait ici aucune distinction entre les graffitis, l'errance, les incivilités, le

proxénétisme, la vente de stupéfiants et le fait d'appartenir à un gang, des comportements qu'ils associent à de la 'petite criminalité'. D'autre part, cette association des gangs à la 'petite criminalité' est assez surprenante puisqu'elle est rarement présentée de la sorte dans nos trente années à l'étude. D'ailleurs, déjà en 1998, « [l]e directeur adjoint Rochon [nous apprend] que le SPCUM se concentrera désormais sur 'l'émergence de nouveaux phénomènes', comme le crime organisé est européen, les mouvements qui se dessinent parmi les gangs de rue et le trafic de stupéfiants » (17 février 1998, A7).

Autrement dit, à chaque époque les journalistes semblent vouloir montrer que la situation actuelle est pire qu'avant, que la criminalité des gangs est plus « grave » aujourd'hui qu'hier, qu'elle est plus organisée ou plus répandue, tant en intensité que géographiquement. Il faudrait donc agir avant qu'il soit trop tard. À cet égard, deux tangentes (qui peuvent sembler contradictoires) sont à observer dans le discours des journalistes en matière de criminalité. D'un côté, certains articles laissent croire à une expansion tant du phénomène des gangs que de la 'gravité' des actes criminels qui y sont liés, où chaque époque est présentée comme étant plus dangereuse que la précédente. Bref, la représentation médiatique donne systématiquement l'impression que la situation est alarmante, et ce, d'une époque à l'autre, ce qui fait en sorte que cette image inquiétante finit par être similaire tout au long de notre étude. Un exemple parmi d'autres est celui du gang des PPL (pour Pocos Pero Locos), un gang d'une vingtaine de jeunes latinos âgés entre 14 et 17 ans. Simplement en jetant un

coup d'œil au titre de l'article du 16 mars 1995 (A1), il nous est possible de comprendre que ces jeunes ne sont pas présentés comme étant des 'petits voleurs' à l'étalage, mais bien de « Dangereux troglodytes urbains : Les Pocos Peros Locos terrorisaient les élèves d'une école et se planquaient dans un tuyau pluvial ». À cela, le journaliste ajoute les dires d'un policier qui appuie cette idée d'une situation grave, voire dangereuse : « Je n'ai jamais vu quelque chose de semblable. Ça dépasse la fiction », a déclaré le coloré lieutenant-détective André Lapointe, de la section antigang [...] ».

De l'autre, on dénote certaines évolutions concernant le type de criminalité exercé par les gangs dans la représentation médiatique. La fraude à petite échelle d'autrefois est aujourd'hui remplacée dans la représentation médiatique par les fraudes à grandes échelles, à de la criminalité de plus en plus organisée, voire liée aux crimes organisés comme nous l'avons souligné précédemment. C'est en gardant en tête ces messages « contradictoires » que nous aborderons les thèmes du trafic de stupéfiants et de l'expansion du territoire d'action des gangs, de la prostitution juvénile et de la fraude.

#### ***4.3.1 Le trafic de stupéfiants et l'expansion du territoire d'action des gangs***

La question du trafic de stupéfiants<sup>35</sup> est une constante tout au long de nos trente années à l'étude. Déjà en 1989, nous lisions que : « On ne sait comment

---

<sup>35</sup> Nous voudrions préciser ici que malgré le fait qu'il a été question de vente de stupéfiants dans l'article du 19 janvier 2004 (A3), nous parlerons plutôt de trafic dans la présente analyse.

ni en combien de temps s'est effectuée la transition des activités des Bélanger (vol qualifié, vols par effraction et recel), mais peu avant sa disparition, qu'on croit définitive, en 1988, le groupe Bélanger était massivement impliqué dans le trafic de stupéfiants » (23 juin 1989, B4 – nous soulignons). Autrement dit, bien qu'au fil des ans, les journalistes représentent les gangs comme étant de plus en plus impliqués dans le trafic de stupéfiants, un regard historique montre plutôt que cette image est (re)produite par les médias depuis 1989, où les gangs sont encore une fois systématiquement présentés comme étant 'massivement' impliqués dans ce type d'activité illégale. Toujours en 1989, le journaliste notait paradoxalement que :

L'implantation d'un Posse<sup>36</sup> jamaïcain dans Notre-Dame-de-Grâce et Côte-des-Neiges risque fort de mener tout droit à l'escalade des affrontements pour le contrôle d'un des quartiers les plus touchés par le trafic de stupéfiants à Montréal, Parc Extension [...] il est impossible de prévoir la réaction des Iraniens de Parc Extension à une contestation de leur territoire. Par ailleurs, plusieurs personnes interrogées doutent des capacités du gang haïtien Dynamite de se convertir au trafic de stupéfiants (25 juin 1989, A4 – nous soulignons).

À cet égard, il est essentiel ici de noter que dans nos articles concernant le trafic de stupéfiants et les gangs, la question du territoire est souvent mise de l'avant. Par l'entremise de cette activité illégale et fort lucrative, les journalistes tentent de nous montrer l'expansion des territoires « occupés » par les gangs sur l'île de Montréal. Rapidement, nous constatons que les gangs et le trafic de stupéfiants,

---

<sup>36</sup> « En anglais, Posse signifie «bande», tout simplement. Le mot fait partie du vocabulaire courant dans toutes les villes américaines où sévissent les guerres de gangs pour le contrôle du trafic de la drogue » (25 juin 1989, A1).

bien que présents à plus d'un endroit sur l'île de Montréal, sont très souvent liés aux quartiers de l'immigration comme le montre l'exemple précédent.

Or, plus on avance dans les années 1990, plus on constate que la présence du trafic lié aux gangs prend de l'expansion dans d'autres quartiers. À titre d'exemple, un passage de 1995 montre que des villes avoisinantes de Montréal, comme Laval, sont aujourd'hui à risque de voir les gangs œuvrer sur leur territoire.

Laval a pris les mesures nécessaires pour que les enfants qui iront jouer dans une nouvelle zone protégée, qui sera aménagée près du boulevard Sainte-Rose, dans le secteur Laval-Ouest, puissent le faire sans craindre que ce soit.

Ainsi, les policiers ont été invités à être des plus vigilants et les intrus ne seront aucunement tolérés. Les membres de gangs de rue qui s'y aventureraient auraient droit à un traitement spécial (28 mars 1995, A6).

À cet égard, nous avons constaté, dans nos articles, une 'expansion' du phénomène gang sur le territoire de l'île de Montréal entre 1980 et 2010. Alors qu'à la fin des années 1980 et au début des années 1990, les gangs semblaient confinés à un territoire plutôt restreint, souvent leurs quartiers de résidence, aujourd'hui, les gangs semblent « sévir » un peu partout sur l'île, entre autres en raison à l'élargissement de leurs activités liées aux trafics de drogues. Les gangs d'aujourd'hui, qui seraient impliqués dans un trafic davantage organisé et à plus grande échelle, se déplaceraient désormais partout, même en région, pour y faire leur commerce : « Pour accroître leurs revenus, les gangs de rue de Montréal travaillent sans cesse à élargir leur territoire », dira un journaliste en

2007 (31 mars 2007, A18). Il en va de même dans les lieux publics, fréquentés massivement par les Montréalais comme le métro et les lignes d'autobus. Le phénomène s'étendrait pourtant déjà en 1989.

Le métro revient à cet égard à plusieurs reprises dans l'ensemble de nos périodes. À titre d'exemple, prenons simplement des titres d'articles à l'intérieur desquels il est possible de faire ce lien entre le métro et le gang : « Les jeunes et les gangs de métro » (7 mai 1989, C7) et « Bataille de gangs dans un wagon du métro : machette et calibre .22 paralysent les usagers » (18 janvier 1992, A3). Le rapprochement entre le métro en tant que « territoire » des gangs est établi dans la représentation médiatique depuis 1989, ce qui n'est pas étonnant en soit selon les dires de Robert Perreault, président de la STCUM de l'époque, qui estime « que la criminalité n'est pas différente 'en surface' et dans le métro, et qu'il n'y a pas de problème spécial dans le métro : 'Le phénomène des gangs dépasse le métro; on le voit dans les écoles, dans la rue et ailleurs' » (20 mars 1989, A1). Encore une fois, le journaliste rapporte des propos qui laissent croire que le phénomène est partout. En 2001, on constate que le métro est présenté comme un lieu de prédilection pour certains gangs, un endroit de tout indiqué pour les membres qui souhaitent faire leurs classes : « "Le métro, c'est la maternelle du crime, avance Jacki Salvant, agent de surveillance à la STCUM. C'est ici que les bandes criminelles recrutent leurs jeunes membres" » (18 février 2001, A6).

Un autre élément intéressant lié au territoire est celui de la couverture médiatique lorsqu'il s'agit d'identifier une scène de crime liée ou encore les lieux fréquentés par les gangs. Il n'est en effet pas rare de lire des passages comme celui-ci à propos de certains quartiers tels que Saint-Michel : « implanté dans Saint-Michel, un quartier où les gangs de rue sont un problème bien réel » (24 mars 2004, S7). Nom du quartier ou de la rue, adresse civique, voilà des informations qui viennent rappeler à la fois le quartier d'origine des membres de gangs (souvent des quartiers de l'immigration) et que les gangs peuvent sévir partout, qu'ils sont une menace sur l'ensemble du territoire. Par exemple, dans les années 1980, cinq quartiers sont principalement associés à l'immigration haïtienne, soit St-Michel et le Parc Extension, ensuite se trouve Villeray, Rosemont, Côte-des-Neiges et Rivière-des-Prairies, des quartiers constamment dépeints comme des lieux propices aux activités des gangs. Or, il est frappant de constater que les difficultés socioéconomiques récurrentes de ces quartiers sont rarement (à l'exception d'événements commentés et provoqués) mises de l'avant pour expliquer la « problématique des gangs » dans ces quartiers, et ce, même si les chercheurs depuis l'École de Chicago ont montré un lien étroit entre la pauvreté et l'implication dans un gang.

En terminant, voici un rare passage qui fait mention de la pauvreté, mais comme facteur de risque lié à la délinquance des jeunes dans le métro :

« Le métro est un lieu public relativement nouveau à Montréal, explique M. Perreault [président du conseil d'administration de la STCUM]. Et en plus, il traverse plusieurs poches de pauvreté. Les incidents sont inévitables. Et ils deviendront plus nombreux

si on ne réussit pas à prouver aux jeunes qu'ils ont leur place. La génération montante doit sentir qu'elle a des chances pour vouloir jouer le jeu » (25 mars 1989, B5).

#### **4.3.2 La question de la prostitution juvénile**

Le thème de la prostitution juvénile et les gangs en est un autre qui a été soulevé dès les premiers articles en 1989 et qui se retrouve encore fréquemment dans les années 2000. Non seulement nous avons pu relever des *faits* sur la prostitution, mais nous avons aussi pu identifier des événements *commentés* et même *provoqués*, au sens de Charaudeau (1997), qui lient gangs et prostitution juvénile tout au long de nos trente années à l'étude. Pour une des rares fois dans notre matériau, les événements rapportés concernant la prostitution juvénile nous ont fourni des faits explicatifs de la part des journalistes qui nous permettent d'apprendre comment les jeunes filles en viennent à « faire partie » de ces gangs. Aux dires d'un journaliste de 1989 (et que nous aurions vraisemblablement retrouvé également dans les années 2000 après l'affaire Scorpion qui a secoué le Québec si nous avions opéré notre sélection d'articles autour du proxénétisme)<sup>37</sup>, « [l]e processus est presque toujours le même : elles sont séduites et comblées pendant quelques jours avant d'être forcées de se prostituer pour le gang qui surveille attentivement leurs déplacements » (23 juin 1989, B4).

---

<sup>37</sup> Opération policière qui visait tout particulièrement à démanteler un réseau de prostitution juvénile dans la région de Québec. Ce réseau a été mis sur pied par des membres du Wolf Pack, un gang de Montréal-Nord.

Ces explications des journalistes sont très près de ce que nous avons pu lire dans la littérature scientifique, tant celles d'hier que celle d'aujourd'hui (Dorais et Corriveau, 2009). Ces jeunes filles sont très souvent présentées, tant dans les médias que dans les recherches, comme étant généralement en fugue ou vivant des moments difficiles dans leur vie, de telle sorte qu'elles sont vulnérables et fragilisées devant ces hommes se présentant comme étant leur sauveur ou leur amoureux. La situation de Michelle [une jeune fille interviewée] résume cette situation car elle « aimait son protecteur et croyait qu'il l'aimait aussi. Jusqu'à ce qu'il lui demande de se donner à un "ami" » (23 juin 1989, B4).

Autre élément à noter, celui de l'image des jeunes filles, toujours présentées comme des victimes passives de « mauvais garçons », qui exploitent leurs vulnérabilités. Ce long évènement commenté de 1989 est très parlant :

Elle était jolie. Le teint un peu pâle, peut-être. Le visage d'un ange de 15 ou 16 ans, au profil doux découpé par des cheveux blonds, ramenés vers l'arrière, retenus sur la nuque par une broche sur laquelle brillait une fausse pierre précieuse verte, et disparaissant sous le col du blouson de cuir.

Elle était assise dans l'entrée du comptoir à beignes du quartier Saint-Michel, à l'angle du boulevard du même nom et de la rue Jarry, la tête penchée vers l'avant, immobile.

Près d'elle se tenait un adolescent de 16 ou 17 ans qui dévisageait tous les nouveaux arrivants d'un regard intense. L'air aux abois, visiblement nerveux.

Une voiture s'est arrêtée devant le commerce et la portière du côté passager s'est ouverte. Le garçon a tapé sur l'épaule de l'adolescente qui a levé la tête, l'a regardé, a jeté un coup d'œil vers l'automobile avant de suivre le jeune homme qui lui étreignait les épaules. Elle est montée seule, le jeune homme a disparu.

Elle est partie «faire» son client.

Quelques minutes plus tard, le garçon est revenu, est allé au téléphone, n'a parlé que quelques secondes, est ressorti pour revenir, un peu plus tard, avec un autre adolescent accompagné d'une autre jeune fille dont les traits paraissaient cireux et tirés malgré l'épais maquillage.

Le premier adolescent est reparti pour ne plus revenir, cette fois. Le second a pris sa place dans l'entrée pendant que la jeune prostituée buvait une boisson gazeuse à une table, indifférente aux clients qui la fixaient d'un regard plein de ce genre de désir que connaissent les stripteaseuses et les victimes de cet épouvantable trafic de chair vivante.

Le café ne passait plus, se figeait en boules. Je suis sorti (23 juin 1989, B5 – nous soulignons)<sup>38</sup>.

Ce passage, qui fait partie d'un dossier spécial *Les gangs de jeunes : une menace?*, est davantage, selon nous, de l'ordre de l'opinion que du journaliste et rentre dans ce que Potvin (2008) nomme la dramatisation journalistique. En effet, la description de la première jeune fille sous les traits 'd'un ange' et la seconde dans toute sa vulnérabilité contraste avec celle des jeunes garçons 'aux abois', qui semblent insensibles devant « les victimes de cet épouvantable trafic de chair vivante ». Or, il n'est pas anodin, selon nous, que dans le même dossier, nous y présentons les gangs comme étant à la fois responsables de ce type de trafic et composé essentiellement de minorités visibles (nous n'avons qu'à penser à deux gangs de Montréal-Nord, soit le Master B avant les années 1990 et le Wolf Pack dans les années 2000, deux gangs composés de membres haïtiens impliqués dans la prostitution juvénile et largement médiatisés).

---

<sup>38</sup> Il s'agit ici de l'article en entier.

### ***4.3.3 De la fraude de billet de métro aux fraudes de plusieurs millions de dollars par année***

En plus de la prostitution juvénile et du trafic de stupéfiants que nous venons de présenter, la problématique de la fraude constitue un autre exemple intéressant qui montre l'évolution de la criminalité des gangs depuis 1980 telle que présentée par les médias. En effet, ce type de crime montre assez clairement l'évolution de la criminalité des gangs selon les journalistes. De la fraude à petite échelle présentée dans les années 1990, les gangs opéreraient aujourd'hui des réseaux de fraudes de plusieurs millions de dollars. Par exemple, alors qu'en 1995, on peut lire qu'il est question de gangs de voyous qui fraudent des billets de métro (3 février 1995, A10), six ans plus tard, ce sont devenus des jeunes d'un gang fraudant pour près d'un million de dollars par année (9 février 2001, E2). En 2010, il est désormais question de « fraude dans la construction » (titre de l'article du 29 janvier 2010, A15), milieu lié au crime organisé traditionnel.

En ce sens, nous apprenons justement que « la police de la CUM se retire de Carcajou [...]; l'escouade contre les gangs de motards au sein duquel elle travaillait depuis 1995 en collaboration avec la Sûreté du Québec et la Gendarmerie royale du Canada » (17 février 1998, A7). La raison de ce retrait est en lien direct avec les gangs comme l'indique « [l]e directeur adjoint Rochon[,] le SPCUM se concentrera désormais sur « l'émergence de nouveaux phénomènes », comme le crime organisé est-européen, les mouvements qui se

dessinent parmi les gangs de rue, et le trafic de stupéfiants » » (17 février 1998, A7).

Encore une fois, cela nous renvoie à cette idée que les gangs d'aujourd'hui sont souvent présentés dans les médias comme étant une autre forme de crime organisé, et non plus ces jeunes « voyous » d'autrefois, d'où les confusions liées à la définition des gangs et du membership que nous avons soulevé précédemment dans notre recherche. Nous sommes conscient cependant qu'il y a là des distinctions à faire pour chacun des gangs qui ont commis ces fraudes, tout comme l'époque à laquelle celles-ci ont eu lieu. Prenons l'exemple de la fraude des billets d'autobus pour pousser notre réflexion un peu plus loin. Considérant que ce type de fraude n'a plus été présenté dans les journaux, nous sommes en droit de nous demander : (i) si les fraudes de cette nature n'existent plus ou ne sont plus liées aux gangs ou (ii) si elles n'intéressent plus les médias, ceux-ci préférant les histoires où des sommes considérablement plus importantes sont en jeu? Sans pouvoir affirmer que ces types de fraude sont toujours exercés ou non par les gangs, nous pouvons toutefois avancer qu'aujourd'hui, une « simple » fraude de billet de métro par des membres de gangs est moins sensationnelle que des gangs impliqués dans le trafic humain (prostitution) ou le crime organisé.

Selon nos données et la littérature scientifique, il appert que c'est l'attention accordée à ce type de criminalité qui a évolué chez les journalistes et les corps

policiers, ces derniers étant les sources privilégiées de ces mêmes journalistes. Comme l'a souligné Potvin (2008) ainsi que Surette et son concept « gatekeeper » évoqué précédemment, les policiers s'avèrent des acteurs largement présents dans le traitement médiatique des gangs. Dans la majorité des articles répertoriés, les *dits* proviennent des policiers, et c'est de plus en plus évident au fil des ans. Si, en 1989, il y a une certaine diversité quant aux intervenants consultés et le type d'évènements liés au gang qui sont rapportés, dans les années 2000, ce sont majoritairement les policiers qui sont interviewés pour rapporter la criminalité des gangs, celle-ci prenant une place toujours plus grande dans la nouvelle concernant la 'problématique gang'. Cela s'explique peut être par le fait qu'à partir des années 2000, la représentation médiatique des gangs renvoient majoritairement à la criminalité de ces membres, donnant ainsi au discours policier une place prépondérante dans la nouvelle car ils sont généralement les premiers concernés par les « faits criminels ».

À cet égard, il n'est pas surprenant de noter que tout au long de notre étude, la représentation médiatique des gangs laisse croire à une perte de contrôle imminente sur le phénomène si aucune mesure n'est prise pour le contrer. Ainsi, dès 1989, on peut lire que les gangs : « sont encore relativement peu organisés. Mais demain, s'ils ne sont pas stoppés, ils deviendront incontrôlables » (23 juin 1989, A1). Cette mise en garde face à l'ampleur du phénomène est omniprésente dans le discours médiatique et nous est présentée sous différentes formes. En voici un autre exemple où Richard Desjardins, directeur de la section

renseignement de la police de la CUM, affirme lors d'une conférence de presse : « «Si vous me demandez si Montréal vit à l'heure des gangs de rues, ma réponse est non», a dit le directeur Desjardins en pesant chacun de ses mots. « Mais ça va le devenir si on ne s'en occupe pas », prévient-il » (21 mars 1989, A1). À cette époque, non seulement il nous est dit que les gangs peuvent prendre de l'expansion s'ils ne sont pas contrôlés, mais on nous apprend que le problème est déjà là :

Ces événements surviennent au moment où la police de la CUM commence à s'inquiéter de l'accroissement du nombre de bandes de jeunes à Montréal. Selon les chiffres officiels de la police, il y aurait, sur le seul territoire de la CUM, pas moins de 27 gangs d'adolescents. Et encore, ce chiffre serait fort conservateur, selon les policiers eux-mêmes. Toujours selon la police, ces «bandes de voyous» sont présentes sur au moins 13 des 24 districts de la CUM [précisons toutefois que] des 27 «gangs» recensés sur le territoire de la CUM, seuls quatre étaient structurés et dotés d'une organisation minimale (20 mars 1989, A1).

Les chiffres présentés ci-dessous serviront ensuite d'argument pour justifier la lutte contre les gangs, lutte où la répression joue un rôle de premier choix. Cette tendance à justifier statistiquement la nécessité de l'intervention policière auprès des gangs se poursuit au fil du temps. Voici deux longs extraits un de 2007 et un autre de 2010 (que nous verrons un plus loin) qui sont révélateurs de cette tendance à présenter l'urgence d'agir des forces de l'ordre :

La lutte contre les gangs de rue est à n'en pas douter « la priorité des priorités » de la police de Montréal (SPVM). En 2006 seulement, les policiers ont traité 5600 dossiers d'enquête et arrêté 1529 personnes liées aux diverses activités illicites de ces jeunes criminels. Parmi elles, 300 mineurs, garçons et filles.

En présentant son bilan biannuel sur les gangs de rue, le directeur adjoint Mario Plante a indiqué, hier, que « l'ordre de bataille » allait monter d'un autre cran. Selon lui, tous les services d'enquêtes spécialisées (Projet sans frontières, brigade antigang, escouade des stupéfiants, alcool-moralité, etc.) sont maintenant affectés à combattre ce phénomène de délinquance. Déjà assuré de 4 millions pour 2007 et 2008, le SPVM est en train de peaufiner son plan d'intervention pour la saison estivale (16 février, A8 – nous soulignons).

On voit bien dans cet extrait que le phénomène des gangs est à la fois la 'priorité des priorités' des policiers, mais aussi que celui-ci est à ce point important que tous les services spécialisés se doivent d'être utilisés pour y faire face si on aspire à le vaincre. Or, plus loin dans l'article, le constat suivant est fait : « en vérité, et c'est ce que dit le SPVM depuis des années, la police ne viendra jamais à bout du problème ». Du point de vue du traitement médiatique, nous pourrions dire, à l'instar de l'hypothèse de Sacco (1995) selon laquelle le problème des gangs perdurera dans les médias tant et aussi longtemps que les policiers seront les principaux commentateurs. De plus, les policiers ont tout intérêt à rappeler que ce phénomène est là pour durer, l'important financement lié à la lutte contre les gangs n'étant possiblement pas étranger à cette situation.

Qui plus est, la « dangerosité » des gangs semble s'élargir aux groupes autrefois négligés par les policiers que nous avons soulignés précédemment où l'intérêt policier n'était réservé qu'au noyau dur (16 février 2007, A8). Voici ce qu'on constate en lisant cet extrait :

Le renforcement de la répression policière vise principalement les « gangs majeurs », selon l'expression de Mario Plante<sup>39</sup>. Le SPVM met aussi beaucoup d'efforts à traquer les membres des « groupes émergents », tout aussi dangereux, mais plus vulnérables parce que moins bien organisés. Sur le plan préventif, l'accent est surtout mis sur ce que M. Plante appelle les « bandes de jeunes », encore au stade de la délinquance (16 février 2007, A8 – nous soulignons).

Dans le prochain exemple retenu, nous pouvons constater que le phénomène va au-delà des statistiques. En effet, malgré le constat statistique selon lequel les crimes liés aux gangs semblent avoir considérablement diminués en 2009, il n'y a eu aucune modification effectuée dans la prise en charge policière et la représentation médiatique du problème.

Même s'ils n'ont été responsables que de 1,6% des crimes en 2009 dans la métropole, les gangs de rue demeurent en tête de liste des priorités du Service de police de la ville de Montréal.

Le directeur adjoint et chef du service des enquêtes spécialisées au SPVM, Jacques Robinette, maintient que cela est tout à fait justifié: la gratuité des crimes signés par les gangs et leur fort impact médiatique crée un sentiment d'insécurité dans la population. Un problème de perception puisque Montréal s'illustre comme une des villes les plus sûres en Amérique du Nord. "Ce qui préoccupe les citoyens, ce sont les crimes gratuits perpétrés dans les bars, le métro, la rue. Les gangs de rue et les crimes contre la personne vont toujours avoir le haut du pavé pour nous", a souligné le numéro 2 du SPVM à la présentation du bilan annuel de la police sur la lutte contre les gangs.

Est-ce donc simplement pour rassurer la population que la police continuera d'injecter des millions de dollars dans cette lutte? Un tel constat va de soi à la lecture des statistiques compilées dans le bilan 2009. On y apprend que les gangs de rue sont liés à seulement 5 des 31 meurtres recensés l'an dernier à Montréal, et à 39 des 111 tentatives de meurtre.

---

<sup>39</sup> Il ne précise toutefois pas ce qu'il entend par gangs majeurs.

Même si la menace est moins forte qu'on ne croit, la police a néanmoins mené plusieurs actions l'an dernier pour mettre les gangs en échec. Pas moins de 117 enquêtes ont mené à 1150 arrestations et à la saisie de 168 armes. De nombreuses frappes policières ont en outre durement malmené le milieu interlope, dont les gangs de rue, en 2009, à commencer par l'opération Axe, en février 2009, qui visait le démantèlement d'un réseau de distribution de cocaïne actif dans le sud-ouest de la métropole (17 février 2010, A6 – nous soulignons).

On note ici que même si la criminalité rapportée liée aux gangs semble diminuer, les policiers rappellent l'importance pour eux d'agir, car les gangs sont imprévisibles et commettent des crimes gratuits. Pourtant, à la lecture de nos 348 articles, force est de constater que cette violence gratuite à l'endroit de victime innocente est très peu rapportée. Parmi nos articles, nous avons pu identifier trois situations concrètes où d'innocentes victimes ont été dans la cible des gangs, alors que tous les autres meurtres ou agressions violentes étaient reliés à des conflits entre les gangs. Ce qui rejoint la littérature scientifique, notamment Corriveau (2009), qui montre que la violence liée au phénomène des gangs provient essentiellement de conflits intergangs ou intrgangs.

Concernant l'impact médiatique évoqué dans notre extrait, même s'il ne s'agit pas de notre objet de recherche, il est intéressant de soulever que les policiers eux-mêmes avouent devoir intervenir lorsqu'un phénomène tel que les gangs est très médiatisé. Ceci rejoint les conclusions de plusieurs recherches sur les médias qui soulignent l'influence de ceux-ci sur les politiques publiques et le traitement des problèmes sociaux par les pouvoirs en place (Surette 1992; Ericson et coll.1991; Killingbeck 2001). Selon ces chercheurs, les médias ont un

impact sur les politiques criminelles, notamment en mettant à l'agenda politique certains « problèmes sociaux » plutôt que d'autres. Potvin (2008, p.33) en arrive également à cette conclusion que : « les choix exercés quotidiennement par les journalistes, et plus généralement par les médias d'information, auront un impact sur les ordres du jour des différents acteurs sociaux ». En matière de gangs, cela semble évident, comme le prouvent l'extrait précédent et les millions de dollars investis dans la recherche, dans l'action de même que la mise en place d'organismes de surveillance et l'élaboration de plusieurs escouades policières spécialisées depuis la médiatisation accrue de ce phénomène au milieu des années 2000 au Québec et au Canada.

Or, même si les *dits* des autorités, rapportés par les journalistes, rappellent sans cesse la dangerosité grandissante des gangs, ils visent également à rassurer la population et à rappeler que cette problématique est le combat de tous, qu'elle touche tout le monde (pas seulement les forces de l'ordre) et qu'on doit y faire face collectivement. Par exemple à la suite d'incidents violents impliquant la présence d'armes blanches chez les jeunes, un journaliste rapportera les propos d'un ministre interviewé pour commenter la situation qui estime que : « la situation est parfaitement sous contrôle », qu'il ne faut pas « l'exagérer » et que Montréal reste « une grande ville dans laquelle on se sent en sécurité à toute heure du jour » (22 mars 1989, A1). Pourtant, dans ce même article, on apprend que ce ministre est convoqué d'urgence à une réunion spéciale concernant la

situation actuelle. Ainsi, malgré son attitude non alarmiste, une rencontre au sommet est tout de même planifiée pour répondre à la situation.

En terminant, il n'est donc pas étonnant, au vu de l'importance accordée aux policiers dans le traitement médiatique des gangs, de constater que l'emphase est mise essentiellement sur les activités criminelles et la « dangerosité grandissante » de ceux-ci, ce qui se traduit par une importance accrue de la répression (comparativement à la prévention) pour les policiers.

#### **4.4 Remarques conclusives – Les événements commentés et provoqués**

C'est par l'entremise des « thématiques rubriqués » au sens de Charaudeau (1997) que nous en sommes venu à mettre en évidence certaines continuités dans le traitement médiatique des gangs dans le journal *La Presse*. À cet égard, il importe de souligner que l'essentiel de nos éléments d'analyse provenait de *faits* et encore plus précisément, de *faits descriptifs* selon les catégories de Charaudeau (1997). Parmi nos 348 articles à l'étude, nous avons seulement pu associer dix articles à la « construction d'un espace problématique », à savoir des *événements commentés*, soit 3,48% de nos articles analysés. Pour ce qui est de *l'événement provoqué*, c'est-à-dire la « construction d'un espace de débat public extérieur aux médias », il est présent dans dix-neuf de nos articles, soit 5,46% de notre corpus.

Ces deux types d'évènement (commenté et provoqué) représentent un très petit pourcentage de nos articles (moins de dix pour cent pour les deux), ce qui nous permet d'affirmer que les médias ont une propension à se fonder sur les faits rapportés, c'est-à-dire à sélectionner certains faits pour représenter ce que seraient les gangs à Montréal. Autrement dit, les journalistes du journal *La Presse* ne commentent que très rarement les facteurs explicatifs qui pourraient favoriser une meilleure compréhension du phénomène de gangs. À cet égard, il est frappant de noter que très peu de chercheurs sont appelés à témoigner de la complexité de cette « problématique sociale ». En se basant essentiellement sur la description des « faits », cela évite justement de nuancer et de contextualiser socialement l'émergence (et la pérennité) des gangs à Montréal. D'ailleurs, ce n'est qu'en 1989 que l'on voit quelques tentatives d'explication. Ces raisons se regroupent en trois catégories, comme nous pouvons le constater dans le long extrait suivant :

D'abord, on cite souvent l'éclatement de la famille, le fait que de nombreux enfants sont laissés à eux-mêmes parce que leur vie familiale est perturbée. On ne sait pas comment la société, par le biais de ses institutions, pourrait combler ce vide. C'est sans doute un élément d'explication, mais il y en a d'autres.

Deuxièmement, on assiste à un effet secondaire de la réforme de l'éducation. Celle-ci a permis une démocratisation partielle, en assurant à tous l'accès à l'éducation secondaire. Mais la réforme est incomplète parce qu'elle n'a pas permis l'intégration réelle à la vie scolaire de tous ces nouveaux venus, surtout ceux qui ne pouvaient pas compter sur un soutien actif dans leur milieu familial. Une partie de ces étudiants ne sont que de passage à l'école, sans en accepter les valeurs d'apprentissage et de réussite. L'école a donc très peu de prise sur eux. La proportion de ces laissés-pour-compte est peut-être faible, mais n'oublions pas que le phénomène des gangs est lui aussi très marginal, à peine quelques centaines de jeunes.

[...]

Le troisième facteur est lié à l'immigration et à la difficile intégration des groupes ethniques. Les bandes de jeunes, selon tous les observateurs, se forment sur la base de la langue, de l'origine ethnique, de la couleur de la peau. On ne peut donc pas parler de ce phénomène sans aborder la question des liens entre violence et origine ethnique, un problème que l'on escamote souvent de peur d'être taxé de racisme (22 mars 1989, B2 – nous soulignons).

Dans cet événement commenté, nous retrouvons une fois de plus la question de l'ethnicité. D'ailleurs, selon ce journaliste, la raison pour laquelle cet indicateur n'est pas expliqué en profondeur, c'est par peur d'être catalogué de raciste. Évidemment, la présente thèse ne nous permet pas de nous positionner par rapport à cette peur que pourraient ressentir certains journalistes. Par ailleurs, nous pouvons affirmer que sans être expliqué, l'ethnicité est omniprésente dans notre matériau. Comme nous avons tenté de le démontrer, les journalistes pointent l'indicateur ethnique dans leur article, parfois plus subtilement que d'autres.

Au-delà de cette explication ethnique, il y a deux autres explications que nous avons pu retrouver dans les événements commentés et provoqués soit l'éclatement de la famille et le milieu scolaire. Jetons d'abord un regard sur l'éclatement de la famille. Parmi les rares articles sur ce sujet, il y en a un que nous voudrions mettre en évidence. Il s'agit d'un événement provoqué où la Directrice générale de la *Fédération des Associations des familles monoparentales du Québec*, Céline Signori, refuse de mettre tout le fardeau des

gangs sur les familles monoparentales. « Le problème des gangs existe depuis toujours, mais c'est avec les poings et les roches que l'on se battait alors et ces jeunes provenaient surtout de familles biparentales à l'époque. La prolifération des stupéfiants et la facilité à se procurer des armes ne relève pas, que je sache, de famille éclatée » (30 mars 1989, B2).

Pour ce qui est de l'école comme facteur explicatif, la réforme des années 1980 a eu un rôle à jouer, selon certains journalistes, en obligeant des jeunes qui n'auraient pas fréquenté l'école à s'y présenter. Ces jeunes ne se sont pas sentis interpellés par le milieu académique, ce qui a pour effet de créer d'autres problèmes, dont le regroupement de jeunes en mal d'intégration. Comme le conclut l'auteur de ce texte d'opinion : « On ne doit pas s'attendre à ce que l'école règle tous les problèmes » (titre de l'événement provoqué du 15 février 1995, B3). À cet égard, il faut souligner que la majorité des articles où il y avait une référence à l'école, c'était pour présenter celle-ci comme étant un lieu où frappent les gangs, et non pas comme un facteur expliquant les difficultés d'intégration de certains jeunes dans l'univers scolaire.

Pour terminer avec ces événements commentés et provoqués, il y a un dernier aspect que nous voudrions souligner, car celui-ci nous apparaît important. Parmi l'ensemble de nos articles, il y a la moitié (soit cinq) de nos événements commentés ainsi que douze événements provoqués qui comprennent une seule mention au terme gang. À chaque fois celui-ci est employé à titre de référence

négative, et ce, même si le sujet de l'article n'a que peu de liens avec la thématique des gangs. En d'autres mots, le terme gang est employé dans le texte pour illustrer une situation problématique, peu importe le sujet de cet article. Voici un exemple de ce que nous voulons évoquer. Dans un article, une dame se plaint du roman de Chrystine Brouillet, *Le Collectionneur*, car elle ne comprend pas que cette auteure puisse rendre la lecture aussi « malsaine et morbide ». Afin d'illustrer son indignation, elle ajoute :

Depuis un certain temps, des parents font des efforts inouïs pour faire exclure les scènes de violence de la télévision et du cinéma. Pendant ce temps, des jeunes se battent dans les cégeps et des gangs s'entretuent dans les rues. Des jeunes filles, dont les familles ont connu l'horreur de la violence vis-à-vis leurs propres enfants, se consacrent à rendre ce monde un peu plus pacifique et voilà qu'une pareille ordure est publiée et que l'on encense votre talent? Vous me décevez, car vous tendez délibérément la perche aux détraqués! Face aux descriptions contenues dans *Le Collectionneur*, Stephen King passera pour un enfant de cœur! (12 mars 1995, B2 – nous soulignons)

Il s'agit là d'une belle illustration où les gangs sont utilisés à titre d'exemple pour rappeler la violence qui perdure au sein de la société québécoise. Il n'est pas surprenant que même dans les événements commentés et provoqués, les gangs servent à titre d'exemple pour exprimer la violence, du moins dans *La Presse*. En effet, les activités illégales sont l'indicateur le plus présent (avec l'ethnicité) dans nos articles et la plupart du temps celles-ci sont directement reliées à un type ou un autre de violence. Ces derniers exemples que nous venons de présenter ci-dessus nous permettent de constater que malgré que ces articles ne soient pas

axés sur les gangs, ceux-ci s'y retrouvent tout de même présents, et ce, toujours de façon négative.

## Conclusion

Dans le cadre de notre recherche, nous avons cherché à montrer l'évolution de la représentation médiatique du phénomène gang entre 1980 et 2010 dans le journal *La Presse*. Après avoir analysé 348 articles répartis sur 11 périodes historiques, plusieurs facettes de cette représentation médiatique ont été mises en lumière. Tout d'abord, nous avons constaté la difficulté pour ce journal de bien circonscrire ce qu'est un gang, une difficulté largement commentée dans la littérature scientifique. Comme des policiers évoquaient cette même difficulté à comprendre ce qu'est un gang, la confusion règne donc tant chez les chercheurs, les intervenants, les policiers que les journalistes. Cette confusion a en effet été observable dans l'ensemble de nos articles à l'étude. Non seulement les journalistes n'ont pu répondre clairement à la première question de Decker et Kempf-Leonard (1991), « what is a gang? », mais ils ont rendu la distinction entre les gangs et les autres groupes criminalisés assez difficile à saisir, amalgamant souvent les deux phénomènes dans leurs descriptions.

À cet égard, l'hypothèse selon laquelle l'*Opération Printemps 2001*, qui a permis l'arrestation et la condamnation d'un très grand nombre de motards criminalisés, aurait joué un rôle dans ce rapprochement entre les gangs et les motards criminalisés dans la représentation médiatique est difficile à défendre selon nos données. Nos données montrent plutôt que si cet événement fort médiatisé a pu accentuer les rapprochements entre les deux groupes, il n'est pas à l'origine de ce lien. Les liens entre gang et motard ou même entre gang et mafia sont

apparus assez tôt dans nos articles. Dès 1989, les médias représentent les gangs comme étant de « futurs » groupes du crime organisé si ceux-ci ne sont pas pris en charge dès maintenant. En 1992, ces propos étaient encore plus clairs : « la pègre blanche, dominée par la mafia italienne et les groupes de motards, cède ostensiblement le pas aux gangs ‘de toutes les couleurs’ depuis dix ans » (22 février 1992, A14 – nous soulignons). Cette tendance se poursuit au fil des ans, le journal allant jusqu’à présenter les gangs et la mafia à titre de partenaire<sup>40</sup>.

Pour ce qui est de répondre aux deux autres questions de Decker et Kempf-Leonard (1991) soit « what is a gang member? » et « what is gang activity? », nous nous sommes tournée vers les indicateurs d’identification d’un gang ou d’un membre de gang soulevés dans la littérature. Quatre d’entre eux se sont démarqués dans notre corpus (l’âge, l’ethnicité, le territoire et les activités illégales), mais ce sont les activités illégales et le critère de l’ethnicité qui se sont avérés omniprésents pour l’ensemble de nos périodes.

En ce qui a trait à la question de l’ethnicité, nous pouvons établir des liens avec les propos de Potvin (2008) sur le traitement médiatique des minorités en général. D’abord, nous avons noté que même si la question ethnique est omniprésente dans le traitement médiatique du phénomène des gangs, peu

---

<sup>40</sup> À ce sujet, il est possible de se référer l’Opération policière Matadore qui a permis de démantelé un réseau d’importation de cocaïne (Cyberpress – 7 septembre 2011 : <http://www.cyberpresse.ca/actualites/quebec-canada/les-patrouilleurs/201109/07/01-4432153-un-reseau-dimportation-de-cocaine-demantele.php>)

d'éléments explicatifs sont présentés concernant cette association gangs-ethnicité. En fait, en présentant ce « fossé ethnique » entre les gangs ethnicisés d'un côté et la société d'accueil de l'autre, le média participe à creuser une certaine barrière sociale et culturelle entre le *Nous* et l'*Autre*. En référence aux « mécanismes racisants » de Potvin (2008), nous avons pu remarquer certains changements dans la représentation de l'*Autre* en ce qui a trait aux gangs. La « dichotomisation négative » est bel et bien présente dans l'ensemble de notre matériau puisque les journalistes font constamment référence à cet *Autre* et celui-ci est exclusivement (à l'exception d'un seul article) négatif.

À cet égard, il n'est pas surprenant de noter que les représentations médiatiques entourant les gangs ont souvent présenté cet *Autre* comme étant inadmissible chez *Nous*, signifiant même à l'occasion la nécessité d'un retour *chez Eux* (dans notre cas, par les allusions à la possibilité d'expulsion de membres présumés des gangs issus de l'immigration). Or, si l'on considère que les gangs sont de plus en plus reliés aux organisations criminelles traditionnelles telles que nous les décrivent les journalistes, sommes-nous en droit de croire qu'un changement dans la représentation médiatique du « visage ethnique » des gangs se produira? Est-ce que le « métissage ethnique » où des « Québécois de souche » seront directement liés aux gangs émergera dans la représentation médiatique, donnant ainsi un sens à l'affirmation selon laquelle les gangs sont désormais de toutes les couleurs<sup>41</sup>, « blancs inclus » ? En ce qui nous concerne, nos données nous permettent de penser que peu importe « la couleur » que prendront les

---

<sup>41</sup> Nous faisons ici référence à ce qui a été mentionné dans l'article du 22 février 1992, A14.

gangs dans l'avenir, ils resteront des *Autres* (au sens criminologique) dans la représentation médiatique, et que le lien avec l'immigration restera bien présent (Potvin, 2008).

Un autre élément que nous avons pris soin de soulever dans notre travail est celui de l'omniprésence des activités illégales des gangs dans leur représentation médiatique. Parmi les différentes « activités illégales des gangs », nous avons pu constater que celles-ci perdurent dans le temps et que malgré le discours médiatique qui proclame toujours la nouveauté, il n'y a rien de bien nouveau sous le soleil lorsqu'il s'agit d'expliquer l'implication des membres de gangs dans la criminalité. Ce que nous avons toutefois pu remarquer, c'est que les journalistes veulent nous faire comprendre que ces gangs sont toujours susceptibles d'être de plus en plus dangereux, davantage organisés et plus présents s'ils ne sont pas arrêtés dès maintenant. Ce constat n'est pas surprenant lorsque l'on constate que ceux qui prêtent leur voix aux journalistes sont la plupart du temps les policiers. Il est évident que ces derniers mettent l'accent sur l'importance de la répression dans leur propos (et non sur la prévention). D'ailleurs, même quand ils parlent de prévention, c'est pour expliquer que le phénomène a pris une telle ampleur, tant d'un côté générationnel que du côté du territoire, qu'il faut intervenir auprès de « jeunes toujours plus jeunes » et ce, dans tous les quartiers de la ville.

Cette forte présence des dires policiers dans les articles ne nous surprend pas et rejoint exactement ce que les auteurs ont soulevé dans la littérature scientifique à ce sujet. Comme le souligne Sacco (1995, p.146) : « [...] the relationships that link the police to news agencies serve law enforcement as well as media interests. The police role as the dominant gatekeeper means that crime news is often police news and that the advancement of police perspective on crime and its solution is facilitated ». Surette (1992) pointe dans la même direction avec son concept de *gatekeeper*, où il montre ces échanges continuent entre les médias et les policiers.

À cet égard, Sánchez-Jankowski (1994, p.101-102) a raison d'affirmer qu'une « affaire de gangs est par nature un produit médiatique idéal : il captive le public sans véritablement mettre en jeu la responsabilité du journaliste », tout en objectivant « l'ennemi numéro un des policiers » (et de la « société ») dans la représentation médiatique. En somme, nos analyses de la représentation médiatique des gangs semblent appuyer les conclusions émises en 1974 par Miller (1974, p.212) selon lesquelles : « a prime source of misconception about gangs is the mass media ». D'ailleurs, tout au long de notre recherche, nous avons constaté l'ampleur de la confusion entourant la problématique des gangs dans la représentation médiatique de cette problématique sociale. Comme nous l'avons vu, rarement le phénomène des gangs est explicité par les journalistes. Ceux-ci s'en remettent majoritairement aux dires et à la vision des institutions de contrôle social, tout en s'attardant à présenter les faits, sans pour autant les

commenter ou les expliquer pour montrer la complexité du phénomène. Ce que l'on retient plutôt de la représentation médiatique, ce sont ces messages implicites et explicites qui lient les gangs à l'immigration, à une criminalité qui serait grandissante et toujours plus dangereuse, voire aux crimes organisés. Qui plus est, et paradoxalement, les gangs sont aussi présentés comme étant imprévisibles et souvent peu organisés, ce qui devrait nous les faire craindre davantage.

Bref, nous estimons que notre thèse est venue encore une fois rappeler, comme c'est le cas généralement lorsque les médias traitent des minorités et/ou de la criminalité, que c'est toujours *l'Autre* qui est décrit comme problématique, comme source de déviance, comme membre de gangs. Rarement, pour ne pas dire jamais, les structures de la société sont-elles remises en cause; rarement est-il question des difficultés d'intégration socioéconomique subies par nos immigrants; rarement les effets de la discrimination structurelle sont-ils mis de l'avant pour expliquer un tant soit peu les faits sélectionnés et présentés (au sens de Charaudeau 1997) par les médias pour décrire cette problématique des gangs à Montréal.

## Bibliographie

ARNOLD, W. (1966). The Concept of Gang. *The Sociological Quarterly*, Vol. 7, No. 1, p.59-75.

BALL, R. and G. CURRY (1995). The Logic of Definition in Criminology: Purposes and Methods for Defining Gangs. *Criminology*, Vol. 33, No. 2, p.225-245.

BALLE, F. (1972). "Pour comprendre les médias", Mac Luhan : analyse critique. Hatier, Paris, 79 pages.

BELITZ, J. et D.M. VALDEZ (1997). « A Sociocultural Context for Understanding Gang Involvement Among Mexican-American Male Youth », dans J.G. GARCIA et M.C. ZEA (sous la direction), *Psychological Interventions and Research with Latino Populations*, Boston, Allyn & Bacon, p.56-72.

BERNÈCHE, F. (1983). Immigration et espace urbain : les regroupements de population haïtienne dans la région métropolitaine de Montréal. *Cahiers québécois de démographie*, Vol. 12, No. 2, p.295-324.

Canadian Police Survey on Youth Gangs (2002). Canada, Department of Public Safety and Emergency Preparedness Canada, 44 pages.

Results of the 2002 Canadian Police Survey on Youth Gangs (2004). Astwood Strategy Corporation, Canada, 44 pages.

CAUCHIE, J-F. et P. CORRIVEAU (soumis). Des actions concertées pour des 'gangs de rue' ou des 'gangs de rue' pour des actions concertées?, *Champ pénal*

CELLARD, A 1997, L'analyse documentaire, in Poupart, Deslauriers, Groulx, Laperrière, Mayers, Pires, *La recherche qualitative, enjeux épistémologiques et méthodologiques*, Édition Gaëtan Morin, Boucherville, Canada, p.251 à 272.

Centre national de prévention du crime. Sécurité publique du Canada. Les gangs de jeunes au Canada : Qu'en savons-nous? (2007). <http://www.securitepublique.gc.ca/prg/cp/bldngevd/2007-yg-1-fr.asp> (site Internet visité le 4 décembre 2007). Version PDF : 2007-GJ-1.

CHAMPAGNE, P. (1991). La construction médiatique des 'malaises sociaux'. *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol. 90, No.1, p.64-76.

CHARAUDEAU, P. (1997). Le discours d'information médiatique. La construction du miroir social. NATHAN, France, 281 pages.

COHEN, S. et J. YOUNG (1981). The manufacture of news: a reader. Sage Publications, Beverly Hills, 383 pages.

Comité de la Chambre des communes sur les minorités visibles dans la société canadienne (1984)

CORRIVEAU, P. (2009). La violence dans l'univers des gangs : du besoin de protection à la construction identitaire masculine. Revue de l'IPC Review, No. 3, p.117-134.

CORRIVEAU, P. et M. DORAIS. (2010). Les gangs et la prostitution juvénile au Québec : un état des lieux, *Revue générale de droit*, No.40 (1), p.5-25.

COVEY, H.C, MENARD, S. W. et R. J. FRANZESE (1992). Juvenile gangs. Springfield III, Charles C. Thomas, 290 pages.

CURRY, G. D. et S. H. DECKER (1998). Confronting gangs: Crime and community. Roxbury Publishing Company, Los Angeles, 211 pages.

DE BONVILLE, J. (1995). Les quotidiens montréalais de 1945 à 1985 : morphologie et contenu. Institut québécois de recherche sur la culture, documents de recherche n°35, Québec, 223 pages.

DECKER, S. et K. KEMPF-LEONARD (1991). Constructing gangs: The social definition of youth activities. Criminal Justice Policy Review, Vol. 5, No. 4, p.271-291.

DELANEY, T. (2006). American street gangs. Pearson Prentice Hall, New Jersey, p.1-12.

DERVILLE, G. (2005). Le pouvoir des médias : Mythes ou Réalités. 2e édition. Presse de l'Université de Grenoble, Grenoble, 207 pages.

DORAIS, M. et P. CORRIVEAU (2009). Gangs and Girls: Understanding Juvenile Prostitution. McGill-Queen's University Press, Montréal, 160 pages.

DUSONCHET, Alexis (2002). Images et mirages culturels de la réalité des gangs de jeunes dans la presse francophone montréalaise (mémoire). École de criminologie, Université de Montréal, 176 pages.

ERICSON, R.V., P.M. BARANECK, et J.B.L, CHAN(1991). Representing order: crime, law and justice in the news media. University of Toronto Press, Toronto, 383 pages.

ESTERLE-HEDIBEL, M. (2007). Controverses théoriques autour des bandes de jeunes dans MOHAMMED, M. et L. MUCCHIELLI (2007). Les bandes de jeunes. Des «Blousons noirs» à nos jours. p.85-96.

FASIOLO, R. et S. LECKIE (1993). Analyse de la couverture du phénomène des gangs par les médias canadiens. Ministère du Solliciteur général du Canada, Ottawa, 33 pages.

FOURNIER, M., COUSINEAU, M-M et S. HAMEL (2003). La victimisation : un aspect marquant de l'expérience des jeunes filles dans les gangs. Criminologie, Vol. 36, No. 1, Les Presses de l'Université de Montréal, p.149-166.

GABRIEL, S.J.A.D. (2009). En vue de l'action : portrait de la communauté haïtienne au Québec. Document du Service jésuite pour les réfugiés et les migrants (SJRM) de la Province du Canada français. Octobre 2009, 28 pages.

GARDNER, S. (1983). *Street Gangs*. New York, NY: Franklin Watts, 89 pages.

GERBNER, G. (1995). Pouvoir et danger de la violence télévisé. Les Cahiers de la Sécurité intérieure, Vol. 20, 2e trimestre, p.38-49.

GOLDSTEIN, A. P. (1991). Delinquent gangs. A psychological perspective. Research Press, 313 pages.

GRENNAN, S., M.T. BRITZ, J. RUSH et T. BARKER (2000). Gangs. An international approach. Prentise Hall, New Jersey, 479 pages.

GUAY, J-P. et J. GAUMONT-CASIAS (2009). Le phénomène des gangs de rue au Québec : Vers le développement d'un cadre de mesure, Québec, pour la Direction de la prévention et du soutien du ministère de la Sécurité publique du Québec, 64 pages.

GUEST, G., A. BUNCE, et L. JOHNSON (2006). How many interviews are enough? An experiment with data saturation and variability. *Field Methods*, Vol.18, p.59–82.

GUSSE, I. (2006). Diversité et indépendance des médias. Presses de l'Université de Montréal, Montréal, 291 pages.

HAGEDORN, J.M (1988). People and Folks. Gangs, crime and the underclass in the Rustbelt city. Lake View Press, Chicago, 237 pages.

HAMEL, S., FREDETTE, C., BLAIS, M.-F. et J. BERTOT, en collaboration avec M.-M. COUSINEAU (1998). *Jeunesse et gangs de rue (phase II) : Résultats de la recherche-terrain et proposition d'un plan stratégique quinquennal*, Rapport soumis au Service de police de la Communauté urbaine de Montréal, Institut de recherche pour le développement social des jeunes, Montréal.

HÉBERT. J., HAMEL, S. et G. J. SAVOIE (1997). *Jeunesse et gangs de rue. Phase 1 : Revue de littérature présentée au Service de police de la communauté urbaine de Montréal*. Le 18 avril 1997. 100 pages.

HEMMATI, T (2006). *La nature des gangs urbains au Canada et l'utilisation qu'ils font des armes à feu : recension des écrits et enquête auprès des services policiers*. Ministère de la Justice Canada, Division de la recherche et de la statistique. 38 pages.

HUGHES, L.A. (2005). *Studying Youth Gangs. Alternative Methods and Conclusions*. *Journal of Contemporary Criminal Justice*, Vol. 21, No. 2, p.98-119.

Jones, D., V. Roper, Y. Stys et C. Wilson (2004). *Rapport de recherche – Les gangs de rue : examen des théories et des interventions et leçons à tirer pour le SCC*, Direction de la recherche du Service correctionnel du Canada, 66 pages.

KILLINGBECK, D. (2001). *The role of the television news in the construction of school violence as a moral panic*. *Journal of Criminal Justice and Popular Culture*, Vol. 8, No. 3, p.186-202.

KLEIN, M. W. (2005). *The Value of Comparisons in Street Gang Research*. *Journal of Contemporary Criminal Justice*, Vol. 21, No. 2, p.135-152.

MAIGRET, E (2003). *Sociologie de la communication et des médias*. Armand Colin Éditeur, Paris, 287 pages.

MAUGER, G. (2006). *Les bandes, le milieu et la bohème populaire : études de sociologie de la déviance des jeunes des classes populaires, 1975-2005*. Belin, Paris, 252 pages.

McCORKLE, R. and T. MIETHE (2002). *Panic : The Social Construction of the Street Gang Problem*. Prentice Hall, New Jersey, *Chapter 4: Crime, Gangs, and the News Media*, p.78-98.

MILLER W. (1974). *American youth gangs: Past and present dans A.S. Blumstein (ed.), Current Perspectives on Criminal Behavior*. New York: Knopf, p.210-239.

MOHAMMED, M. (2007). Des «bandes d'ici» aux «gangs d'ailleurs» : comment définir et comparer? dans MOHAMMED, M. et L. MUCCHIELLI (2007). Les bandes de jeunes. Des «Blousons noirs» à nos jours, p. 265 à 285.

Trojanowicz, R. et M. Morash (1983). Juvenile delinquency: concepts and control. 3e édition. Prentice-Hall, New Jersey, 449 pages.

MUCCHIELLI, L. (2002). L'évolution de la délinquance juvénile : essai de bilan critique. Vie sociale, No. 3, p.21-47.

MUSA, B et C. PRICE (2006). Emerging issues in contemporary journalism : infotainment, Internet, libel, censorship, et cetera. Edwin Mellen Press, Lewiston, 328 pages.

OEHME, C.G. (1997). Gangs, groups and crime. Perceptions and Responses of Community Organizations. Carolina Academic Press, Durham, 303 pages.

PERRAULT, M. (2005). Les gangs de rue : un passage risqué. Quelques pistes de réflexion pour comprendre la violence dans les milieux marginaux des jeunes Québécois d'origine afro-antillaise dans Denis Jeffrey, David le Breton et Joseph Josy Lévy [dir.], *Jeunesse à risque. Rite et passage*, Presses de l'Université Laval, Sainte-Foy, p.57-68.

PERREAULT, M. et G. BIBEAU (2003). La Gang : une chimère à apprivoiser. *Marginalité et transnationalité chez les jeunes Québécois d'origine afro-antillaise*. Les Éditions du Boréal, Montréal, 391 pages.

POTVIN, M. (2008). Crise des accommodements raisonnables. Une fiction médiatique? Outremont, ATHÉNA Éditions, 276 pages.

PUFFER, J. A. (1912). The boy and his gang. Boston; New York; Chicago, c1912. 204 pages. *American Law: Juvenile Delinquency*. (Version électronique par le biais du serveur : The Making of Modern Law).

RIEFFEL, R. (2005). Que sont les médias? Pratiques, identités, influences. Éditions Gallimard, France, 539 pages.

ROBERT P. et P. LASCOUMES (1974). *Les bandes d'adolescents. Une théorie de la ségrégation*, Paris, Éditions Ouvrières, 387 pages.

RUSHIER, B. (1981). The selection of crime news by the press dans *The manufacture of news: Social problems, deviance and the media*, édition révisé, éditer par S. COHEN et J. YOUNG. Constable, London, p.40-51.

SACCO, V. (1995). Media Construction of Crime. The ANNALS of the American Academy of Political and Social Science, Vol. 539, p.141-154.

SÂNCHEZ-JANKOWSKI, M. (1991). Islands in the Street. Gangs and American Urban Society. Berkeley, University of California Press, 382 pages.

SÂNCHEZ-JANKOWSKI, M. (1994). Les gangs et la presse. Actes de la recherche en sciences sociales, 1994, vol. 101, no. 1, p. 101-118.

SOUBIRAN-PAILLET, F. (1987). Presse et délinquance ou comment lire entre les lignes. *Criminologie*, Vol. 20, No. 1, p.59-77.

SPERGEL, I. A. (1995). The youth gang problem: A community approach. New York : Oxford University Press, 346 pages.

STRETESKY, P. B. et M.R. POGREBIN (2007). Gang-Related Gun Violence. Socialization, Identity, and Self, *Journal of Contemporary Ethnography*, Vol. 36, No. 1, p.85-114.

SURETTE, R. (1992/1998). Media, Crime and Criminal Justice. *Images and Realities*. Brooks/Cole Publishing Company, California, 299 pages (1ère et 2e éditions).

SUTHERLAND, E. H. et D. R. CRESSEY (1978). *Criminology*. Philadelphia, J.B. Lippincott Company, 658 pages.

SYMONS, G. L. (1999). Racialization of the street gang issue in Montréal: A police perspective. *Canadian Ethnic Studies / Études ethniques au Canada*, XXXI, No. 1, p.124-136.

THRASHER, F. M. (1927 [1963]). The Gang. A study of 1,313 gangs in Chicago. 2e édition, Phoenix Books, Chicago, 388 pages.

Wasserman et Stack (1994). Communal Violence and the Media: Lynchings and Their News Coverage by *The New York Times* between 1882 and 1930 (Chapitre 3) dans BARAK, G. Media, process, and the social construction of crime. *Studies in Newsmaking Criminology*, Garland Publishing, Inc., New York et London, p.69-94.

WELCH, M., M. FENWICK and M. ROBERTS (1997). Primary Definitions of Crime and Moral Panic: A Content Analysis of Experts' Quotes dans Feature Newspaper Articles on Crime. *Journal of Research in Crime and Delinquency*, Vol. 34, No. 4, p.474-494.

WHITE, R. et R. MASON (2006). Youth gangs and youth violence: Charting the key dimensions, *Australian and New Zealand Journal of Criminology*, Vol. 39, No. 1, p.54-70.

YABLONSKY, L. (1970). *The Violent Gang*. Penguin Books, Baltimore, 313 pages.

Yin R. (2003). *Case study research. Design and methods*, 3e édition, Sage Publications, Thousand Oaks, 179 pages.

# Annexe A

Date

Journaliste

Titre

## ÉVÉNEMENT RAPPORTÉ (ER)

<b>FAIT</b>	Quoi?		<b>DIT</b>	Source	
	Qui?			Manière de rapportée	
	Où?			« Cité »	« Intégré »
	Quand?			« Narrativisé »	« Évoqué »

## ÉVÉNEMENT COMMENTÉ (EC)

<b>Éditorial, reportage, chronique, enquête</b>	Problématisation	
	Élucidation	
	Évaluation	

## ÉVÉNEMENT PROVOQUÉ (EP)

<b>Tribune d'opinion, interview, débat</b>	Paroles extérieures au média
	Thème d'actualité
	Identité de ceux qui parlent
	Représentant des médias
	Espace de visibilité

# Annexe B

## Les huit paliers des mécanismes racisants selon Potvin (2008)

1. *La dichotomisation négative* « Il doit inclure un jugement de valeur sur l'existence d'une "frontière" Nous-Eux » (p. 55).
2. *L'infériorisation* « Il y a ici un approfondissement de la négativité de certains traits ou comportements, perçus comme menaçants envers l'ordre ou les valeurs dominantes (majoritaires) » (p.56).
3. *La généralisation* « [...] (homogénéisation, amalgame) de certains "traits", comportements, croyances à un groupe en entier (ex. "les immigrants", qui seraient tous pareils) » (p.56).
4. *La victimisation* « [...] l'accusation de l'Autre. La victimisation comporte un renversement des rôles et son autojustification : c'est l'autre qui est raciste en ne respectant pas "Nos valeurs" » (p.56).
5. *Le catastrophisme* « [...] construction de scénarios apocalyptiques et prévision de la violence ou de la guerre [...]. Il repose sur une vision pessimiste de l'avenir, un appel à la responsabilité des élus, à la fin du laxisme, à la "ligne dure" ou à la revanche » (p.56).
6. *La diabolisation* « [...] consiste à dépeindre l'adversaire comme l'incarnation du mal, à le transformer en ennemi, à le délégitimer en tant qu'acteur possédant une indépendance morale lui permettant d'adopter une position différente au sein d'un rapport social. Le trait ou le comportement jugé négatif est amplifié au point de susciter la peur d'être exterminé ou violenté » (p.56-57).
7. *La légitimation politique* « [...] banalisation du discours d'intolérance et récupération politique par certaines personnalités publiques ou autorités afin de construire un enjeu et de légitimer une situation aux yeux d'une

**8. Le désir d'expulser l'Autre**

partie de la population [...] » (p.57).  
« [...] le refus du rapport social ou du  
« négociable » (« Retournez chez vous »)  
(p.57).